

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Unité - Egalité – Paix

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA MER**

**COMITE DIRECTEUR NATIONAL
(CDN)
Pour la Lutte Contre la Désertification**

RAPPORT NATIONAL
SUR L'ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA
CONVENTION DES NATION UNIES
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
(UNCCD)
EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Secrétariat Technique du CDN:

**SERVICE DE L'AGRICULTURE
ET DES FORETS**

✉ BP 224 Djibouti

☎ 34 14 96 - 34 17 74

Fax: 35 58 79

e-mail : mahp@intnet.dj

MAI 1999

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES UTILISES.....	3
RESUME	4
I. Introduction.....	9
II. Stratégies et priorités établies dans le cadre de plans ou de politiques de Développement durable.	11
II.1. Stratégies et priorités globales établies dans le cadre de plans ou politiques d'un développement durable <u>antérieures à la CCD</u>	11
II.1.1. Première période (1977 - 1983)	11
II.1.2. Deuxième période (1983- 1989)	11
II.2. Stratégies et priorités globales établies dans le cadre de plans ou politiques d'un développement durable pour la période (1990 - 2000).....	12
II.3. Stratégies et priorités sectorielles:	12
II.3.1. Stratégies et priorités des secteurs de la production végétale et animale	12
II.3.2. Stratégies et priorités dans le domaine de l'hydraulique	14
II.3.3. Stratégies et priorités éducation environnementale, l'intégration de la femme et de l'enfant dans le processus de développement durable	15
II.3.4. Stratégies et priorités dans le domaine de la recherche en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse	16
II.3.5 Autres programmes nationaux d'actions, en relation avec la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse	16
III. Mesures institutionnelles prises pour mettre en oeuvre la convention des Nations Unies sur la Désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse.....	17
IV. Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme d'action.....	21
IV.1. Principaux axes stratégiques de communication et sensibilisation du public.....	21
IV.2. Contenu des messages diffusés, canaux utilisés, et autres actions participant à la sensibilisation au processus de désertification.....	22
V - Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Programme d'Action National et de l'accord de partenariat avec les pays développés et les autres entités intéressées.	24
V.1. Les partenaires de la mise en oeuvre du PAN	24
V.1.1. Partenaires Internationaux	24
V.1.2. Partenaires Sous-Régionaux :	24
V.1.3. Partenaires Nationaux :	24
V.2. La répartition des rôles et des tâches entre partenaires.....	25
VI. Mesures prises ou prévues dans le cadre du PAN, notamment pour améliorer le climat économique, conserver les ressources naturelles, améliorer l'organisation institutionnelle, améliorer la connaissance de la désertification, et surveiller et évaluer les effets de la sécheresse.....	26
VI.1. Diagnostic exhaustif des expériences passées en matière de lutte contre la désertification dans le cadre de PAN	26
VII. Ressources financières allouées au titre du Budget National pour la mise en oeuvre de convention CCD.	29
VIII - Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification, et évaluation de ceux-ci.	29
IX. CONCLUSION.....	31

ANNEXES

- Annexe 1 : Programmes et projets des politiques sectorielles de développement
- Annexe 2 : Arrêté présidentiel du 06 mai 1999 portant création du CDN
- Annexe 3 : Projets pilotes de démonstration du PANE et du PAN
- Annexe 4 : Profil national prévu dans le cadre du système CCD

LISTE DES SIGLES UTILISES

CCD: Convention (des Nations Unies) pour la lutte contre la désertification
CEDARE : Center for Environment and Développement of Arab Regions and Europe
CDN: Comité Directeur National (de lutte contre la désertification)
CES: Conservation des eaux et des sols
CNE: Comité National pour l'Environnement
CTE: Comité Technique pour l'Environnement
CNUED: Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CNUCD ou CNULCD ou CCD: Convention de Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse
CNUDB: Convention sur la Diversité Biologique
CNUCC: Convention sur le Changement Climatique
CRIPEN: Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Education nationale
FMI: Fonds Monétaire International
IEMVT: Institut pour l'Elevage et la Médecine Vétérinaire Tropicale
IGAD: Inter Governmental Authority for Development
ISERST: Institut Supérieur des Etudes et Recherches Scientifiques et Techniques
ONED: Office National des Eaux de Djibouti
ONG: Organisation Non Gouvernementale
PAN: Programme d'Action National
PANE: Plan d'Action National pour l'Environnement
PIB : Produit Intérieur Brut
UE: Union Européenne

Nota Bene : Par souci de simplification, la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse sera mentionnée dans le présent rapport sous le sigle court "CCD"

RESUME

La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse (CCD) fut adoptée le 17 juin 1994 à Paris et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. La République de Djibouti a signé cette convention en 1994 et l'a ratifiée le 1er juin 1997. Le présent rapport concerne la mise en œuvre de la CCD. Un rapport national sur l'état d'avancement de cette mise en œuvre est prévu par l'article 26 de la Convention. L'objet du présent rapport concerne cet état d'avancement dans la République de Djibouti. Il sera présenté à la 3ème conférence des parties, planifiée en novembre 1999.

Il est le fruit d'un travail préparatoire réalisé par un consultant national mis à la disposition du pays par la CCD par le biais de l'IGAD (avril 1999), des amendements et corrections résultant d'un atelier national organisé le 11 mai 1999 à Djibouti, et d'un travail final de mise en forme au sein d'un groupe plus restreint, regroupant les représentants des partenaires engagés dans le PAN. Il met l'accent principalement sur les mesures politiques et le développement institutionnel nécessaires à la mise en œuvre de la Convention, en soulignant les liens avec les autres programmes d'action en cours de réalisation ou de préparation, ayant un lien avec la lutte contre la désertification.

Concernant les stratégies et programmes de développement durable entrepris antérieurement à la Convention, il convient de signaler un certain nombre d'axes stratégiques prenant en compte les impacts éventuels sur l'évolution de l'environnement naturel, convergeant ainsi avec les orientations actuelles de la Convention, et notamment la lutte contre la pauvreté, la diminution du taux de dépendance alimentaire de la Nation ou encore la diminution du taux de dépendance énergétique nationale.

Cependant la grande méconnaissance des ressources naturelles et des mécanismes régissant l'évolution des milieux naturels à Djibouti, couplée avec une faible capacité nationale de gestion économique et financière des biens et services publics, ont conduit à une dégradation de l'environnement rural et à une large inefficacité des efforts de développement économique et social pendant cette période, couvrant les années 1977 (accès à l'indépendance du pays) et 1989. Le conflit armé de 1991 à 1994 et le tarissement des ressources financières extérieures ont ensuite aggravé ce bilan.

Pour la période 1990-2000 correspondant à la signature de la Convention, malgré les péripéties politiques précédemment évoquées, une nouvelle loi d'orientation économique et sociale a repris les axes stratégiques cités plus hauts, et a affiché de nouveaux axes, dont certains touchent la lutte contre la désertification, à savoir notamment:

- l'intensification et la diversification du développement des zones rurales;
- la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification;
- l'intégration des femmes et des jeunes au processus de développement économique et social;
- la promotion des activités du secteur tertiaire.

Du fait de la guerre civile survenue de 1991 à 1994, les objectifs de la 2ème loi d'orientation et du plan quinquennal 1991-1995 n'ont pu être atteints. C'est pourquoi, la majorité des actions prévues et non exécutées, ainsi que de nouveaux axes prioritaires faisant suite au conflit interne (réhabilitation, réinsertion sociale, réformes institutionnelles, structurelles et financières), constituent aujourd'hui les stratégies et priorités des plans ou politiques de développement durable de la nation.

Concernant les stratégies et priorités sectorielles participant à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse, les secteurs impliqués sont les suivants: la pêche artisanale, l'élevage, l'agriculture oasisienne, le développement de l'hydraulique, l'éducation environnementale et l'intégration de la femme et de l'enfant dans le processus de développement économique et social, et enfin la recherche scientifique en matière de lutte contre la désertification, et en matière d'atténuation des effets de la sécheresse.

Mis à part les programmes sectoriels évoqués ci-dessus, les **plans ou programmes d'action ayant des implications dans la lutte contre la désertification** sont:

- le plan d'action national pour l'environnement (PANE): en phase de finalisation.
- le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN): en cours d'élaboration
- le programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) dont une partie du financement est acquis.

- le programme de reconnaissance quantitatives et qualitatives des principales nappes profondes et des nappes inféro-flux des principaux réseaux hydrographiques du pays.
- le programme d'aménagement des points d'eau pastoraux dans le district d'Obock, dans le cadre du projet d'appui en faveur de la Corne d'Afrique (HASP) IGAD - USAID: programme soumis à l'IGAD
- le programme régional de développement de l'élevage en Afrique de l'Est (RELIDEPEA) IGAD - UE
- le programme PACE: Panafrican Control of Epizooties (Union Européenne) qui concerne 35 pays d'Afrique.
- le programme national de réhabilitation
- le programme d'ajustement structurel

L'ensemble de ces plans d'actions ou programmes visent un développement durable et s'appuient sur une démarche participative associant les ONG, les associations socio-professionnelles et les populations concernées.

Les mesures institutionnelles prises à Djibouti pour la mise en œuvre de la Convention, et notamment pour l'élaboration du Programme d'Actions National (PAN), sont principalement celles déjà adoptées pour la mise en œuvre d'un autre programme plus large, le Programme d'Action National pour l'Environnement (PANE), dont le PAN est une composante. Parmi ces mesures, la plus importante concerne la création des structures de coordination nécessaires à la mise en œuvre du PAN. A partir de la structure de pilotage du PANE, constituée du Comité National pour l'Environnement (et du Comité Technique pour l'Environnement), le Comité Directeur National (CDN) pour le PAN supervise les travaux de comités régionaux pour le PAN, eux-mêmes en relations étroites avec les communautés de base.

Le CDN est l'**Organe National de Coordination du PAN**. Son secrétariat technique est assuré par le Service de l'Agriculture et des Forêts (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer). Le CDN regroupe des institutions techniques publiques et privées, des ONG et associations opérant dans le domaine de la lutte contre la désertification, ainsi que les partenaires du développement. Ses fonctions sont principalement de définir les grandes lignes d'orientation des politiques, stratégies et priorités en matière de lutte contre la désertification, de piloter et coordonner toutes les actions de lutte contre la désertification, notamment dans le cadre du PAN, d'identifier par un processus participatif les programmes et projets en matière de lutte contre la désertification, et approuver les programmes de travail pour l'exécution des programmes. Les moyens dont dispose le CDN sont principalement des ressources humaines, provenant principalement des organismes membres du comité, ou plus occasionnellement provenant de l'extérieur. Sur le plan financier, le CDN ne dispose pratiquement pas de ressources propres, ce qui rend l'exécution de ses tâches parfois très difficile. A l'échelon sous-régional, l'IGAD reste le principal partenaire du CDN pour la mise en œuvre de la convention CCD.

A ce jour, le C.D.N ne dispose d'aucune capacité en matière de **système d'information**, ne dispose pas d'accès à l'internet, site web ou réseau d'information (interne et externe). Ayant été créé en avril 1998 et validé par arrêté présidentiel le 6 mai 1999 (copie de l'arrêté joint en annexe 2), le C.D.N n'a eu ni le temps ni les moyens nécessaires pour développer ses propres bases des données et ne dispose que de quelques monographies réalisées dans le cadre de la préparation de PAN. Les nombreuses données de base existantes dans le domaine de la lutte contre la désertification se trouvent éparpillées dans les principales institutions en charge de la gestion des ressources naturelles, notamment : les différents services techniques du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, l'ISERST, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (Direction de l'Environnement), le CRIPEN, le Service de la Météorologie Nationale. Des projets existent cependant pour organiser le circuit local de cette information, et la rendre plus facilement accessible.

Les mesures d'ajustement et de renforcement du cadre institutionnel, ainsi que les mécanismes de coordination et d'harmonisation des actions de lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse sont pour le PAN identiques à celles prises pour le PANE, compte tenu des liens organiques existants entre eux. Le PAN constitue une composante essentielle du PANE et s'articule parfaitement avec ses grandes orientations en matière de lutte contre la désertification. Il a le souci d'éviter les doubles emplois et de favoriser les synergies entre les différents plans stratégiques d'intérêt communs, s'appuie sur

les expériences accumulées lors de la préparation du PANE, ainsi que sur celles acquises dans le cadre des projets ou programmes d'actions en matière de lutte contre la désertification antérieurs au PAN.

A l'instar de toutes les conventions issues de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio en 1992, la **stratégie de communication et de sensibilisation du public** adoptée est **l'application du processus participatif**. Les principaux axes de communication et de sensibilisation retenus sont:

- l'organisation de séminaires et ateliers nationaux et régionaux (districts), de concertation et de restitution,
- la médiatisation des problématiques et des activités entreprises,
- l'organisation de tournées de terrain
- la réalisation d'études techniques complémentaires sur la désertification, et la réalisation de projets pilotes de démonstration de lutte contre la désertification à travers les ONG et Associations socioprofessionnelles, avec diffusion des résultats.
- la réalisation d'un rapport de synthèse sur la désertification en République de Djibouti,
- la rédaction participative du PAN
- la réalisation d'un rapport sur la mise en oeuvre de la CCD (le présent rapport)
- l'organisation d'un forum national pour approbation et adoption du PANE et du PAN.

Le **contenu des messages** diffusés s'articule autour des thèmes liés à la désertification, des actions de luttés contre ce phénomène ou des thèmes pouvant avoir une quelconque influence sur eux, tenant compte des objectifs globaux et axes stratégiques dans le contexte international, régional, sous-régional, national et local.

Le **processus consultatif** à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PAN et de l'accord de partenariat avec les pays développés et les autres entités intéressées s'inscrit, compte tenu du recours de Djibouti à un programme d'ajustement structurel et financier, dans un contexte où l'essentiel des travaux de planification et d'exécution des programmes et projets de développement économique et social et de coopération sont liés à l'obtention d'un accord financier de partenariat entre les bailleurs extérieurs, le Gouvernement et les structures associatives socioprofessionnelles, ONG et communautés locales.

Dans le cadre de l'appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre du PAN, la **répartition des rôles et tâches** entre partenaires est ainsi définie:

- l' **UNSO/PNUD** assure l'appui technique et financier au processus de la préparation du PAN et participe au processus consultatif,
- l' **Etat**: responsable de l'élaboration du PAN et de la mise en oeuvre du PAN est le promoteur essentiel de l'environnement nécessaire tant au niveau institutionnel, organisationnel, que juridique,
- **Les structures associatives socioprofessionnelles, les ONG nationales et les communautés de base** : rôle de préparation et d'élaboration du PAN, de consultation et de concertation, ainsi que d'exécution et de gestion des actions entreprises dans le cadre du PAN. Leur rôle est prépondérant.

Ces dernières ont relevé des lacunes au processus consultatif: d'une part, les comités régionaux pour l'environnement ne furent pas suffisamment opérationnels et les concertations et consultations qui devaient avoir lieu ne furent pas toujours tenues; d'autre part, les associations socioprofessionnelles et ONG locales, pour la plupart de création récente et inexpérimentées ne sont pas toutes à même d'appliquer la démarche participative.

La conséquence est que les priorités établies n'ont pas entièrement pu être concrétisées.

Les mesures prises ou prévues dans le cadre du PAN, sont le résultat d'un diagnostic exhaustif et objectif des expériences passées en matière de lutte contre désertification:

- (1) le PAN a exploité les données de base cumulées sur les ressources naturelles (eau, sol et végétation)
- (2) le PAN a exploité les données des études réalisées dans le cadre des projets ponctuels de développement et de lutte contre la désertification :
- (3) le PAN a considéré pour siennes, toutes actions entreprises dans le cadre de la préparation du PANE et relatives à la lutte contre la désertification, notamment, les projets de démonstration, les mesures institutionnelles, organisationnelles et consultatives.

Les projets de démonstration retenus dans le cadre du PANE couvrent trois domaines essentiels:

- * la gestion et l'économie de l'eau
- * la lutte contre la désertification
- * l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain.

Ce diagnostic a permis de faire le point de la situation de départ du processus PAN et de formuler des propositions pour l'élaboration du programme proprement dit.

Les mesures prises pour améliorer le climat économique permettant de créer un environnement favorable au développement économique et social de la Nation visent avant tout la **restauration de la stabilité politique**. Les mesures préalables furent principalement :

- la réconciliation entre le mouvement armé (FRUD) et le Gouvernement le 24 Décembre 1994.
- la réforme institutionnelle et juridique (adoption de la constitution nationale, le pluralisme, etc..)

En second lieu vient la mise en place d'un **programme d'ajustement structurel**. Aujourd'hui, l'évaluation des performances accomplies durant la première phase du programme, qualifie la République de Djibouti pour accéder à la phase suivante "Programme de réformes soutenues par une facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR)".

Enfin, **l'articulation du PAN avec le programme de réformes et le plan de développement économique et social** constitue le troisième volet des mesures prises pour améliorer le climat économique.

Les principales composantes de ce plan de réformes sont :

- la consolidation des équilibres macro-économiques
- la poursuite des réformes institutionnelles
- la restructuration économique et les réformes sectorielles
- la lutte contre la pauvreté et le filet de protection sociale

L'aspect lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse, objectif de la convention CCD, se trouve consigné dans la dernière composante du plan et occupe une place de choix dans le plan de développement économique et social.

Les programmes et projets du plan triennal de réformes d'ajustement structurel renforcé, d'intérêts avec le PAN concernent: la promotion féminine, la création d'un fonds social de développement les travaux publics et le développement social, et la réinsertion sociale des soldats démobilisés (programme de réhabilitation).

Les **ressources financières** allouées pour la mise en oeuvre de convention CCD ne sont pas encore inscrite au budget nationale, compte tenu que le PAN n'a pas encore été adopté par le gouvernement. La contribution financière nationale sera inscrite probablement dans le budget extraordinaire 2000. Actuellement, la création d'un **fonds national pour la protection de l'environnement**, notamment pour la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse et autres catastrophes naturelles, se trouve en cours d'élaboration et les partenaires sociaux impliqués sont tenus d'y participer .

Au niveau local, les structures associatives (associations socioprofessionnelles, ONG) et les structures communautaires ont suffisamment pris conscience que, pour assurer la mise en oeuvre de la CCD et la gestion environnementale durable, leur participation active sous toutes les formes et à tous les niveaux était en outre incontournable. A ce sujet, les ONG et associations contactées dans le cadre de l'élaboration du présent rapport sont, sans exception, prêtes pour apporter leur participation à toutes actions de lutte contre la désertification et de créer à cet effet des fonds spéciaux.

Concernant les **moyens permettant de mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification**, et l'évaluation de ceux-ci, la mise en place d'un dispositif global d'observation et de suivi approprié des milieux nécessiterait des moyens matériels, technologiques, structurels et des capacités humaines, que la République de Djibouti, n'a pas encore eu la possibilité de mobiliser.

A l'heure actuelle, aucun département sectoriel en charge de la gestion de l'information sur l'environnement, notamment, la désertification et la lutte contre ce phénomène, ne peut prétendre jouer pleinement son rôle. Les dispositions et les moyens limités dont ils disposent, très souvent non fonctionnels, se trouvent éparpillés dans différents services, et l'exploitation des données potentiellement disponibles est rendue très difficile.

Dans ce contexte, le plan d'action national pour l'environnement (PANE) propose la mise en place d'un système d'information environnementale (SIE) qui compléterait les lacunes existantes d'information (centralisation et diffusion), au sein d'un **Observatoire National de l'Environnement**.

L'identification d'indicateurs pertinents et la mise en place des moyens matériels et humains permettant de les mesurer régulièrement, restent aujourd'hui un objectif prioritaire, que toutefois la République de Djibouti ne pourra atteindre sans un appui extérieur.

I. Introduction

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue en 1992 à Rio, constitue la plus spectaculaire expression de la conscience de " l'humanité ", sur la gravité de l'état de dégradation de son environnement. Cette dégradation risque de mettre sérieusement en cause sa pérennité sur la planète " terre ", si une modification profonde des comportements de l'Homme vis à vis de son milieu ne sont pas entreprises.

De plus, cette conférence a marqué un tournant décisif dans la prise en considération, à l'échelle mondiale, de la protection de l'environnement en tant que paramètre essentiel du développement économique et social durable, au risque d'assister à une paupérisation accélérée de l'ensemble des populations.

La convention définit la désertification comme étant " la dégradation des terres des régions arides, semi-arides et sub-humides sèches " sous l'action des facteurs naturels dont le changement climatique, et les facteurs anthropiques. Par conséquent, toute stratégie ou plan contribuant d'une quelconque manière à l'amélioration des terres, à la protection et la conservation des ressources naturelles, à la création de conditions micro-climatiques favorables aux activités humaines, ainsi que celles permettant l'amélioration de l'environnement social des populations des zones affectés par les processus de désertification, sont considérés comme étant d'intérêt à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse.

L'effet néfaste des activités humaines sur l'environnement pendant les trois dernières décennies, s'est avéré particulièrement accentué dans les pays pauvres à ressources naturelles limitées des régions arides, semi-arides et sub-humides. Dans ces zones, le processus de désertification, couplé aux effets négatifs des sécheresses a atteint son paroxysme. C'est le cas de la République de Djibouti, signataire de trois conventions issues du CNUED: la Convention de Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD), la Convention sur la Diversité Biologique (CNUDB) et la Convention sur le Changement Climatique (CNUCC).

La CCD, dont la mise en œuvre fait l'objet du présent rapport, fut adoptée le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. La République de Djibouti a signé cette convention en 1994 et l'a ratifiée le 1er juin 1997.

L'article 26 de la Convention stipule que, les pays parties doivent communiquer par le biais du secrétariat permanent de la CCD à la session ordinaire, un rapport national sur la mise en oeuvre de la convention. Tel est l'objet du présent rapport. Il sera présenté à la 3ème conférence des parties, planifiée en novembre 1999.

Le présent rapport est le fruit d'un travail préparatoire réalisé en avril 1999 par un consultant national, M. Mohamed Moussa Ibrahim, des amendements et corrections résultant d'un atelier national organisé le 11 mai 1999 à Djibouti, et d'un travail final de mise en forme au sein d'un groupe plus restreint, composé de représentants des différents partenaires impliqués dans le processus d'élaboration du rapport, autour du point focal national de la CCD (Chef du Service de l'Agriculture et des Forêts).

A toutes fins utiles, les quelques chiffres clés indiqués ci-dessous sont destinés à rappeler la situation économique et sociale de la République de Djibouti.

Population :	600 000 habitants (70 % urbaine)
Superficie :	23 000 km ²
PIB / habitant :	700 US\$
Inflation :	2 % / an
Solde budgétaire :	équilibré (1999)
Ratio endettement / PIB :	59 %
Service de la dette / exportations :	7 %

II. Stratégies et priorités établies dans le cadre de plans ou de politiques de Développement durable.

Le développement économique et social en République de Djibouti a suivi des stratégies et priorités correspondant à trois périodes distinctes de l'histoire politique du pays depuis son indépendance en 1977, à savoir 1977-1983, 1983-1989, et 1990-2000.

II.1. Stratégies et priorités globales établies dans le cadre de plans ou politiques d'un développement durable antérieures à la CCD

II.1.1. Première période (1977 - 1983)

Encore sous l'effet de l'euphorie de l'indépendance, cette période fût celle des tâtonnements. Le pays fonctionna sur la base des budgets annuels et suivant des décisions prises en conseil des Ministres.

Cette période fut marquée par une méconnaissance généralisée des ressources naturelles potentielles, certes limitées mais non absentes, et par l'insuffisance des ressources humaines du pays, se traduisant par une faible capacité de gestion économique et financière des biens et services publics.

Néanmoins, les flux financiers des aides bilatérales et internationales étaient à cette époque relativement importants. De gros efforts d'investissements furent consentis, dans différents domaines socio-économiques stratégiques du développement, qui par ailleurs furent déterminants, pour les planifications et orientations économiques et sociales futures du pays.

II.1.2. Deuxième période (1983- 1989)

Juridiquement les stratégies et priorités établies dans le cadre de plans et politiques de développement sont régis par:

- la première loi d'orientation économique et sociale (loi n°251/AN/82 L du 31 Mai 1982);
- un plan septennal (1984-1990) dont les trois premières années furent consacrées aux études, projets et programmes pilotes et les quatre années suivantes, à l'exécution des projets et programmes d'expansion, identifiés pour promouvoir un développement économique et social durable.

Ladite période coïncide avec la tenue de la première conférence des donateurs en 1983 à Djibouti, qui permit la mobilisation des ressources financières nécessaires (dons et prêts à long terme) à la quasi majorité des actions stratégiques et prioritaires planifiées dans les cadres des programmes de développement économique et social sectoriels de cette époque. La contribution du budget national au financement de ces programmes variait de 10 à 15 % en fonction des partenaires bailleurs de fonds.

Les stratégies et priorités établies par cette " loi d'orientation économique sociale " se résument ainsi:

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. le développement de Djibouti, comme grande cité maritime internationale (commerciale et financière).2. la lutte contre la pauvreté dans le secteur urbain et pastoral.3. la diminution du taux de dépendance alimentaire de la nation.4. l'industrialisation5. la diminution du taux de dépendance énergétique de la nation. |
|---|

Les points 2, 3 et 5 ci-dessus intègrent déjà à cette époque des objectifs contribuant à la lutte contre la désertification. En principe, les impacts négatifs de telles politiques, appliquées dans la stricte observation des normes et règles appropriées, ainsi qu'avec la rigueur nécessaire, devaient être négligeables sur les mécanismes socio-économiques ou culturels favorisant la désertification.

Les investissements importants réalisés durant la première décennie de l'indépendance dans les différents secteurs socio-économiques devaient porter leurs fruits dans le courant de la deuxième décennie et permettre au pays :

- une réelle croissance socio-économique durable tant au niveau macro que micro-économique.
- une nette amélioration des conditions de vie de la population

- un cumul d'épargne suffisant pour assurer un début d'autofinancement du développement.

Cependant, les efforts d'investissements fournis et l'essor économique à peine amorcé furent entravés, puis rendus caduques, principalement par :

- le conflit interne de 1991-1994.
- l'insuffisance de capacité de gestion de l'économie nationale
- la mauvaise gestion des biens et services publics
- la limitation des ressources naturelles et le tarissement des ressources financières extérieures.

II.2. Stratégies et priorités globales établies dans le cadre de plans ou politiques d'un développement durable pour la période (1990 - 2000)

Juridiquement, le développement économique et social du pays est régi par la " loi d'orientation économique et sociale pour la période 1990-2000 (loi n°150/AN/91/2e L du 10 Février 1991) et le plan quinquennal 1991-1995 (loi n°207/AN/92/2e L du 14 Mai 1992).

Cette période coïncide avec une nouvelle conjoncture politique et socio-économique nationale, tenant compte des enseignements et expériences acquis en matière de développement, et avec l'émergence au niveau international du concept de développement durable, s'appuyant sur une démarche participative vis à vis des populations bénéficiaires des projets de développement.

La seconde loi d'orientation économique et sociale portant sur la période 1990-2000, sans remettre en cause les acquis socio-économiques, réaffirme les stratégies et priorités établies des plans ou politiques de développement durable dans le cadre de la loi d'orientation 1983-1989, et intègre des nouvelles dispositions complémentaires. Elle définit les objectifs de développement économique et social du pays à promouvoir dans un système d'économie libérale pour la période 1990-2000 comme suit :

- 1 à 5. Recondution des 5 premiers objectifs de la 1^{ère} loi d'orientation économique (page précédente)
6. Intensification et diversification du développement des zones rurales
7. Protection de l'environnement et lutte contre la désertification
8. Valorisation intensive des ressources humaines
9. Intégration des femmes et des jeunes comme agents du développement économique et social.
10. Survie, protection et développement de l'enfant (par la mise en oeuvre de la convention des droits de l'enfant).
11. Promotion des activités du secteur tertiaire
12. Promotion du secteur privé

Du fait de la guerre civile survenue de 1991 à 1994, les objectifs de la 2^{ème} loi d'orientation et du plan quinquennal 1991-1995 n'ont pu être atteints. C'est pourquoi, la majorité des actions prévues et non exécutées, ainsi que de nouveaux axes prioritaires faisant suite au conflit interne (réhabilitation, réinsertion sociale, réformes institutionnelles, structurelles et financières), constituent aujourd'hui les stratégies et priorités des plans ou politiques de développement durable de la nation.

II.3. Stratégies et priorités sectorielles:

Les stratégies et priorités des plans ou politiques de développement participant à la lutte contre la désertification sont celles des secteurs suivants:

1. la pêche artisanale
2. l'élevage
3. l'agriculture oasienne
4. le développement de l'hydraulique
5. l'éducation environnementale, l'intégration de la femme et de l'enfant dans le processus de développement national
6. la Recherche scientifique en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.

II.3.1. Stratégies et priorités des secteurs de la production végétale et animale

La vocation primaire de la population djiboutienne est la pratique de l'élevage extensif, transhumant sur des grandes amplitudes, exploitant ainsi le potentiel de ressources naturelles des parcours suivant des lois et règlements coutumiers appropriés aux différentes communautés. Ce système de production, adapté aux sociétés et milieux naturels pour lesquels il a été mis en place, répondait

parfaitement aux besoins et exigences peu élevés des éleveurs-nomades, grâce aux produits de l'élevage, et à quelques apports céréaliers et couvertures vestimentaires facilement obtenus sous forme de trocs.

Dans les conditions socio-économiques et culturelles prévalant dans le pays aujourd'hui, ce système de production traditionnel ne répond plus aussi bien que par le passé aux besoins et exigences croissants des sociétés rurales en perpétuelles mutations. Cette situation a obligé les populations rurales soit à :

mener une lutte de survie tant pour leur bétail que pour elles-mêmes dans un milieu résolument hostile, et porter, malgré elles, des sérieux préjudices à l'environnement , participant ainsi au processus de désertification;

se convertir en agriculteurs-éleveurs sédentaires à la recherche d'autres systèmes de production plus performants;

émigrer vers la capitale à la recherche d'emplois;

pour certains, dans les zones littorales, à se lancer dans la pêche artisanale. La pêche artisanale présente en effet des potentialités intéressantes à condition d'assurer la formation, l'organisation, la gestion et la commercialisation des produits.

Dans ce contexte, les priorités stratégiques fixées dans les secteurs contribuant à la lutte contre la désertification ont été les suivantes:

Tableau N°1: Priorités stratégiques dans les secteurs de la production végétale et animale

Secteur	exigences	Stratégie sectorielle
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - existence simultanée de potentialités hydrauliques et édaphiques dans les mêmes zones. - existence d'une réelle politique de développement du secteur agricole du pouvoir public. - existence de potentialités humaines dans les zones ou régions potentielles. - mobilisation des ressources financières nécessaires au développement du secteur agricole. - motivation des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - développement de l'agriculture irriguée, seule forme d'agriculture envisageable - inventaire des ressources naturelles existantes et leur localisation dans l'espace (études des sols, eau, végétation, etc...) - promotion et développement de l'agriculture oasisienne intensive partout où les conditions sont favorables. Ce système de production, considéré comme le plus approprié dans les conditions de notre pays est basé sur une judicieuse association des productions végétale et animale dans des exploitations d' agro-élevage, où la maîtrise de l'eau, la diversification et l'intensification de la production agricole constituent les principales composantes.
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> -existence de potentialités pour le développement de l'élevage semi-intensif 	<ul style="list-style-type: none"> - la promotion de développement du sylvo-pastoralisme relatif à la pratique de l'élevage semi-intensif dans des zones ou régions prioritaires, - l'amélioration de la production, la gestion et l'exploitation rationnelles des parcours, visant la mobilisation des eaux et des sols, par des plantations d'espèces appréciées, des options technologiques adaptées ainsi que des mises en défens temporelles et spatiales, - la sauvegarde et l'amélioration des parcours, et la sensibilisation des usagers à la nécessité d'une exploitation rationnelle et durable
Pêche artisanale		<ul style="list-style-type: none"> - promotion et développement de la pêche artisanale sur les zones côtières, comprenant des actions favorisant: <ul style="list-style-type: none"> l'équipement en matériel des communautés de pêcheurs la formation des pêcheurs l'organisation et la gestion des groupements associatifs de pêcheurs la promotion commerciale des produits de la pêche
Agriculture + élevage		<ul style="list-style-type: none"> - création d'un environnement administratif institutionnel, structurel, organisationnel, technologique et financier favorable au développement intégré et durable de l'agriculture et à l'intégration de la femme et de la jeunesse au processus du développement du secteur primaire. - inventaire des potentiels des ressources naturelles disponibles favorables au développement de l'agriculture et leur localisation spatiale.

Agriculture + élevage + pêche		- réduction de la dépendance alimentaire de la nation. - lutte contre la pauvreté dans les milieux urbains et pastoraux.

II.3.2. Stratégies et priorités dans le domaine de l'hydraulique

La politique de l'eau a pour objectif principal l'alimentation en eau potable des populations au moindre coût pour une qualité satisfaisante. Elle présente deux composantes principales:

- l'hydraulique urbaine qui concerne la ville de Djibouti et les centres urbains régionaux (environ 70 % de la population nationale)
- l'hydraulique rurale (environ 30 % de la population). Cette composante comprend 3 volets:
 - * l'hydraulique villageoise
 - * l'hydraulique pastorale
 - * l'hydraulique agricole (irrigation)

a) Hydraulique urbaine

Objectifs: Satisfaire les besoins à court terme et long terme, afin de planifier et optimiser les études et travaux nécessaires et en limitant leur impact sur le coût de revient de l'eau.

Stratégies:

- concernant la ville de Djibouti
 - optimiser l'exploitation de la nappe de Djibouti dans un cadre durable, en redéployant géographiquement les forages d'exploitation, de façon à les éloigner du biseau salé côtier. Un complément d'étude hydrogéologique de cette nappe s'avère nécessaire.
 - rationaliser la distribution de l'eau, en envisageant une réduction des fuites dans les canalisations et la lutte contre le gaspillage. Ces mesures techniques doivent s'accompagner de mesures permettant une amélioration de la gestion financière de l'ONED;
 - rechercher une ressource nouvelle pour faire face à l'augmentation annoncée des besoins (doublement du volume nécessaire à l'horizon 2015). Cela se traduit dans l'immédiat par des études concernant la connaissance des aquifères du sud-ouest (plaine de Hanlé) et l'analyse de la faisabilité technico-économique d'une adduction lointaine ou d'un dessalement de l'eau de mer à Djibouti.
- concernant les centres urbains secondaires:

La même stratégie sera développée: diagnostic du potentiel de la ressource actuelle, optimisation de gestion de la ressource et de la distribution, recherche le cas échéant d'une ressource nouvelle accompagnée d'une analyse de l'impact des différents scénarios sur le coût de revient de l'eau.

b) Hydraulique rurale

Objectifs: - sécuriser la ressource en eau des populations rurales;
- optimiser l'exploitation des ressources hydrauliques.

Stratégies:

- diminuer les coûts de maintenance des équipements d'exhaure;
- promouvoir d'autres sources d'énergies alternatives;
- décentraliser la maintenance et les suivis des équipements hydrauliques;
- promouvoir l'hydraulique de surface (retenues d'excavation, citernes enterrées, puits cimentés, aménagements de sources, autres travaux de conservation des eaux et des sols;
- désenclaver les zones où le manque d'eau constitue un obstacle majeur au développement économique et social.

c) environnement institutionnel de la politique de l'eau

La politique de l'eau est encadrée par une institution officielle: la Commission Nationale des Ressources en Eau (interministérielle), dont le Secrétariat Technique est assuré par le service de l'Hydraulique et dans lequel sont représentés les principaux partenaires techniques djiboutiens, et notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, l'ISERST, la Météorologie Nationale et le service d'Hygiène et d'Epidémiologie. Cette instance a très peu fonctionné depuis 1995. Les mêmes questions sont encore d'actualité et les urgences sont aujourd'hui encore plus aiguës.

II.3.3. Stratégies et priorités éducation environnementale, l'intégration de la femme et de l'enfant dans le processus de développement durable

L'intégration de la femme et des jeunes au développement économique et social est inscrite parmi les objectifs stratégiques et prioritaires de la loi d'orientation économique et sociale dont les principes directeurs insistent sur l'urgence de la nécessité d'une meilleure intégration de l'environnement de l'enfant dans les programmes scolaires. Cette politique prévoit la révision des programmes d'enseignement du système éducatif et une meilleure intégration des études scientifiques environnementales. La problématique de la désertification et les notions de base sur les actions de lutte devaient occuper une place de choix dans les manuels didactiques.

La crise politique, désastreuse à plusieurs égards, qui ébranla le pays (Nov. 1991 - Déc. 1994), le tarissement des flux des ressources financières extérieures et la sérieuse crise économique, et l'adoption d'une politique d'austérité budgétaire n'ont pas permis d'exécuter la plupart des actions planifiées par le "plan quinquennal 1991-1995", notamment, celles relatives à "l'éducation environnementale", qui cependant reste d'actualité.

Ce n'est qu'en 1997 que le programme de "l'éducation et sensibilisation à l'environnement" apparaît parmi les stratégies prioritaires du plan de campagne du budget national de la même année.

Le **Ministère de l'Education Nationale**, par le biais du **CRIPEN** (Centre de Recherche, d'information et de production de l'éducation nationale), en charge de la mise en oeuvre de la politique d'intégration stratégique et prioritaire de "l'éducation environnementale" dans le système éducatif à Djibouti, **en collaboration avec le Ministère chargé de l'Environnement**, exécute actuellement trois programmes:

1. programme "Education Environnementale "

Il s'agit d'un vaste programme en matière d'éducation environnementale prévoyant l'intégration de l'environnement de l'enfant djiboutien dans le système éducatif djiboutien.

Une importante réforme des programmes scolaires est ainsi envisagée, intégrant l'environnement des différents milieux djiboutiens, et mettant un accent particulier sur le processus de désertification à travers les manuels didactiques tant au niveau primaire que secondaire.

La première phase de ce programme relative à la formation des cadres ressources fût réalisée avec satisfaction.

La seconde phase du programme connaît des difficultés pour cause de suspension des financements extérieurs.

La réalisation de ce programme est planifiée sur un cofinancement :

- Budget national
- Prêt à long terme de Banque Africaine de Développement

2. programme " Education en matière de population " (EMP):

Sur financement tripartite: - Gouvernement de Djibouti
 - FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population)
 - PNUD (Programmes des Nations Unies pour le Développement)

Il s'agit d'un programme non moins vaste que le précédent comprenant un volet " Education Environnementale " dont la désertification et la lutte contre la désertification constituent les principales composantes. Ce programme actuellement en exécution prendra fin en l'an 2000 sauf reconduction .

3. programme " Sensibilisation / Information / Communication en matière d'Education Environnementale "

Il s'agit d'un programme ponctuel et limité, initié par l'UNESCO sous forme d'un micro-projet, actuellement en phase finale.

Ces trois programmes, bien que traitant de sujets similaires, sont complémentaires et non redondants. Ils constituent des stratégies pertinentes de lutte contre la désertification, de changement de comportement à long terme de l'individu vis à vis de son environnement.

II.3.4. Stratégies et priorités dans le domaine de la recherche en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse

Les programmes de recherche en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse se déroulent actuellement:

- au laboratoire de lutte contre la désertification de l'ISERST
- au Service de l'Agriculture et des Forêts à Douba (Ministère de l'Agriculture).

Ces deux programmes sont réalisés dans le cadre de Coopération bilatérale Djibouto-Niponne. L'Université d'Agriculture de Tokyo y est profondément impliqué et assure un suivi et une évaluation réguliers.

Le premier programme est relatif à l'expérimentation d'amélioration de la productivité de l'espèce *Boswellia sp.* locale (arbre à encens) et à l'introduction de variétés étrangères théoriquement plus performantes dans le périmètre expérimental d'Arta. En l'absence de données précises sur les productions des différentes variétés, il est difficile pour le moment d'évaluer comparativement les performances de chacune. La phase de l'expansion de ce programme envisage la plantation de *Boswellia* dans des sites écologiques favorables au bénéfice des familles nomades (Rouelli et Ripta).

Le second programme concerne l'expérimentation de différentes techniques de reboisement et de régénération des parcours avec une combinaison de plusieurs méthodes.

II.3.5 Autres programmes nationaux d'actions, en relation avec la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse

Ces programmes d'actions, existants ou planifiés en République de Djibouti sont:

- plan d'action national pour l'environnement (PANE) en phase de finalisation.
- programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN) en cours d'élaboration.
- plan d'action national de réhabilitation et de réinsertion sociale dans les régions touchées par le conflit (PNARS) en cours de réalisation.
- programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) dont une partie du financement est acquis.
- programme de reconnaissance quantitatives et qualitatives des principales nappes profondes et des nappes inféro-flux des principaux réseaux hydrographiques du pays.
- programme d'aménagement des points d'eau pastoraux dans le district d'Obock, dans le cadre du projet d'appui en faveur de la Corne d'Afrique (HASP) IGAD - USAID: programme soumis à l'IGAD
- programme régional de développement de l'élevage en Afrique de l'Est (RELIDEPEA) IGAD - UE:
- PACE: Panafrican Control of Epizooties (Union Européenne): concerne 35 pays d'Afrique

Les détails des stratégies et priorités des politiques sectorielles de développement, par le biais de programmes ou projets, sont présentés dans les tableaux en Annexe 1.

III. Mesures institutionnelles prises pour mettre en oeuvre la convention des Nations Unies sur la Désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Face à l'ampleur de la dégradation de l'environnement, dont les impacts sont accentués par les effets de l'aridité extrême du climat à Djibouti, l'engagement de mettre en oeuvre de la CCD constitue un acte responsable du Gouvernement de Djibouti, à l'instar des pays pauvres à conditions écologiques similaires, reflétant ainsi la prise de conscience du danger de désertification encouru, et des risques touchant la population rurale menacée.

Engagement International: Ratification de la convention

Le Gouvernement de la République de Djibouti a ratifié la convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification le 1er Juin 1997.

A la suite de cette ratification, un mémorandum d'accord énonçant les modalités d'exécution pour l'appui au processus consultatif du PAN de Djibouti, a été conclu entre le Gouvernement de la République de Djibouti et le Programme des Nations Unies pour le Développement / Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse.

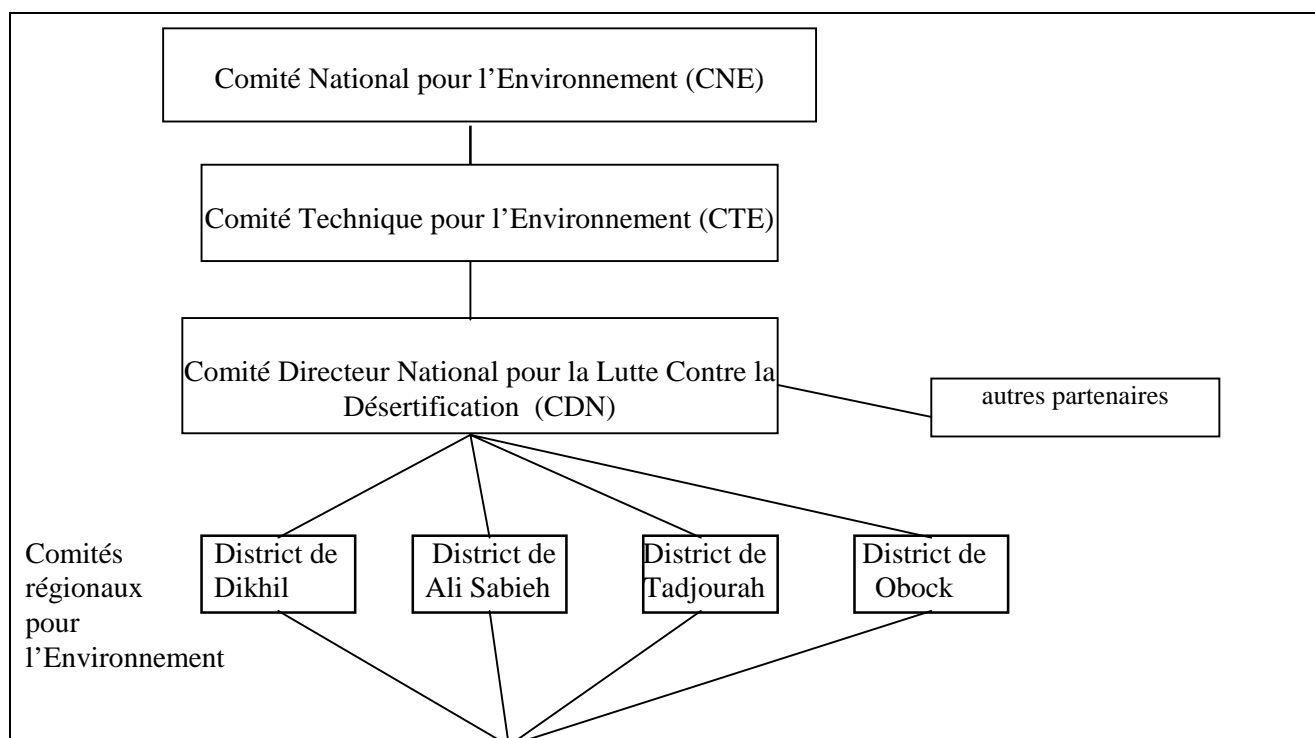
Le résultat attendu du processus est l'élaboration participative d'un Programme d'Action National (PAN) de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse en République de Djibouti, dans le contexte du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) actuellement en phase de finalisation.

Le PAN est le noyau central des stratégies et priorités établies en matière de politique nationale de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de sécheresse. Il s'intègre dans le cadre de la loi d'orientation économique et sociale 1990-2000 en vigueur, et s'inscrit dans la composante "Filet de protection sociale" du document-cadre de Politique Economique (1999-2002)..

Mesures institutionnelles:

Pour la mise en oeuvre de la convention CCD, le Gouvernement de Djibouti a choisi d'appliquer les mesures institutionnelles déjà prises dans le cadre du PANE.

Les organes de coordination de la mise en oeuvre de la convention sont donc les suivants :



Il s'agit:

- * du **Comité National pour l'Environnement** (C.N.E), créé en 1991, composé par les Ministres des différents départements, et présidé par le Premier Ministre.

C'est un organe décisionnel qui dresse les grandes orientations et prend des décisions d'envergures en matière d'environnement, qui lui sont soumis par le C.T.E, décrit ci-dessous.

- * du **Comité Technique pour l'Environnement** (C.T.E), créé lui aussi en 1991, composé de représentants des départements techniques sectoriels publics et privés, des ONG et structures associatives intervenant dans les domaines de l'environnement, et des bailleurs de fonds partenaires, présents à Djibouti.

C'est un organe technique qui a pour mandat de piloter toutes les actions en matière d'environnement, de rendre compte au C.N.E de ses activités par un bilan annuel, et de proposer des dossiers techniques nécessitant des décisions d'envergures du C.N.E.

Le Secrétariat Technique de cet organe est assuré par la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

En complément de ces structures déjà existantes, pour la mise en œuvre de la convention CCD, un organe national de coordination (O.N.C) a été créé en 1998, et dénommé "**Comité Directeur National de lutte contre la Désertification**" (CDN). Le Service de l'Agriculture et des Forêts en assure le Secrétariat Technique. La copie de l'arrêté présidentiel portant création du CDN est jointe en annexe 2.

Le C.D.N est un organe institutionnel administratif et technique spécifique pour la mise en œuvre de la convention CCD, et de pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAN. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer.

Statuts juridiques de l'organe national de coordination (O.N.C)

- Le C.D.N est un organe de coordination public regroupant des institutions techniques publiques et privées, des ONG et associations opérant dans le domaine de la lutte contre la désertification, ainsi que les partenaires du développement. Ses fonctions et mandats sont:

→ Proposition des grandes lignes d'orientation des politiques et des stratégies et priorités en matière de lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse, notamment dans le cadre du PAN.

→ Pilotage et coordination de toutes les actions de lutte contre la désertification, notamment dans le cadre du PAN.

→ Identification participative des programmes et projets en matière de lutte contre la désertification, approbation des programmes de travail pour exécution des programmes ou projets, avis technique sur tous les documents préparés par le Secrétariat Technique, et sur les documents dont les préparations sont supervisées par le Secrétariat Technique. Le cas échéant, les dossiers sont soumis au Comité Technique pour l'Environnement, pour adoption.

Ressources de l'organe national de coordination

Les ressources du CDN sont essentiellement des ressources humaines. Elles sont constituées:

- des capacités de ses membres représentant le secteur public, le secteur privé et les associations et ONG pour l'exécution des tâches dans les domaines de leurs compétences respectives. Les membres dudit comité sont, pour la plupart, des personnes bénéficiaires de formations universitaires ou post-universitaires, cumulant une dizaine d'années d'expériences professionnelles dans diverses disciplines ayant un intérêt dans le domaine de la lutte contre la désertification, tant dans les domaines techniques que socio-économiques.

- en cas d'insuffisance de capacités de ses membres, de capacités nationales extérieures, de capacités régionales et internationales pour l'exécution des tâches pointues spécifiques.

Ressources Matérielles et Financières :

Sur le plan des ressources matérielles, l'Organe National de Coordination n'est doté d'aucune infrastructure ni équipement matériel qui lui soit propre. Il s'appuie uniquement sur les moyens existant au Service de l'Agriculture et des Forêts, qui assure son secrétariat technique, et à la Direction de l'Environnement, qui assure le secrétariat technique du CTE. Les synergies nécessaires sont obtenues grâce à l'esprit de coopération existant entre ces deux structures.

Dans la conjoncture actuelle d'austérité budgétaire due à la crise économique que le pays traverse, il n'est cependant pas rare que le C.D.N rencontre des difficultés pour s'acquitter de ses tâches dans la mise en œuvre de la convention CCD.

Néanmoins, pour l'élaboration du PAN, le C.D.N est bénéficiaire d'un appui financier de 50.000 US\$ suite au mémorandum d'accord entre le Gouvernement de Djibouti et le Bureau de la lutte contre la désertification (UNSO/PNUD), qui par ailleurs, fut dans le passé un des principaux bailleurs du "Projet Pilote de mise en valeur des Ressources Naturelles et de Lutte contre la Désertification dans la Plaine Côtière de Djibouti".

Rappelons également que, sur le plan sous-régional, l'IGAD et le CEDARE sont les principaux partenaires du CDN pour la mise en œuvre de la convention CCD.

Caractère Intersectoriel et Pluridisciplinaire de l'ONC :

Le C.D.N, du fait de sa composition et de la qualité de ses membres, présente un caractère intersectoriel et pluridisciplinaire. Les principaux secteurs d'activités ou disciplines relatives à la lutte contre la désertification, et à l'atténuation des effets de la sécheresse se retrouvent regroupés au sein d'un seul organe de coordination pour la mise en œuvre de la convention CCD.

Le mode de communication du C.D.N avec les partenaires de la convention CCD est la diffusion des documents d'études et informations recueillies et des comptes rendus des activités (support papier uniquement).

Composition et Mode de fonctionnement du C.D.N :

Les membres du C.D.N sont désignés par leurs institutions respectives parmi les cadres intervenant dans le domaine de lutte contre la désertification.

Concernant le rapport Etat / Société Civile, le Comité est composé de :

* 10 représentants des secteurs publics (Etat)

* 6 représentants des ONG et Associations (Sociétés Civiles)

Ce qui correspond à un rapport Etat / Société Civile de 5/3 .

En République de Djibouti, à part quelques exceptions, la quasi majorité des ONG ou structures associatives ont été créées récemment. Elles se trouvent au stade embryonnaire et nécessitent elles-mêmes un encadrement sur tous les plans. C'est le cas en particulier de celles intervenant dans le domaine de la lutte contre la désertification.

Néanmoins, il est encourageant de constater que certaines associations socioprofessionnelles et ONG agissant dans le domaine de lutte contre la désertification, se montrent très motivées, entreprenantes et laissent présager un avenir meilleur. On peut citer aussi des structures relativement anciennes, qui, dans les

années 80, ont déjà entrepris des actions communautaires participatives mémorables de lutte contre la désertification.

Dans le C.D.N, le rapport hommes / femmes est très faible (1/16), la communauté féminine est représentée par une seule représentante de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD). Mais cette Organisation Non-Gouvernementale regroupe à son sein la grande majorité des femmes djiboutiennes actives dans tous les domaines du développement socio-économique et culturel de la Nation.

Le Comité Directeur National se réunit périodiquement en fonction des besoins. Sur le plan opérationnel, le Comité dispose d'un programme de travail axé principalement sur l'élaboration du PAN. Le C.D.N ne dispose d'aucun budget de fonctionnement spécifique.

Statuts des données et des informations :

A ce jour, le C.D.N ne dispose d'aucune capacité en matière de système d'information, ne dispose pas d'accès à l'internet, site web ou réseau d'information (interne et externe).

Ayant été créé en avril 1998 et validé par arrêté présidentiel le 6 mai 1999 (copie de l'arrêté joint en annexe 2), le C.D.N n'a eu ni le temps ni les moyens nécessaires pour développer ses propres bases des données et ne dispose que de quelques monographies réalisées dans le cadre de la préparation de PAN.

Le document provisoire du PAN sera présenté en même temps que le PANE au forum national planifié conjointement par la Direction de l'Environnement et le C.D.N (Septembre 1999), pour adoption et validation par les partenaires impliqués dans le processus.

Les nombreuses données de base existantes dans le domaine de la lutte contre la désertification se trouvent éparpillées dans les principales institutions en charge de la gestion des ressources naturelles, notamment :

1. des différents services techniques du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer.

- Le Service de l'Agriculture et des Forêts (Secrétariat Technique du C.D.N)
- La Direction de l'Elevage et des Pêches
- Le Service de l'Hydraulique, qui dispose d'une banque des données informatisées dans le domaine de l'eau et du sol
- Le Service du Génie Rural.
- L'Office National des Eaux de Djibouti (ONED) (chargé de la distribution de l'eau potable à Djibouti-ville, Ali-sabieh, Dikhil, Tadjourah, Obock, ainsi que de la gestion des nappes alimentant ces milieux urbains).

2. de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Scientifiques et Techniques (I.S.E.R.ST)

Rattaché à la Présidence, l'ISERST est chargé de mener des études scientifiques et techniques dans le domaine des sciences de la vie, des sciences humaines, et des sciences de la Terre.

3. du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (Direction de l'Environnement).

De création récente, il illustre l'intérêt que le Gouvernement de la République de Djibouti accorde à l'Environnement et à la lutte contre la désertification.

4. du Centre de Recherche d'Information et de Production de l'Education Nationale (CRIPEN) du Ministère de l'Education Nationale, en charge du programme national de l'Education environnementale et du programme de l'Education en matière de Population.

5. du Service de la Météorologie Nationale (Direction de l'Aviation Civile).

Dans le souci de résoudre le problème de dispersion et d'inaccessibilité aux documents techniques, un projet de centre de documentation, sis au Cabinet du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, est en cours de préparation.

De la même façon un centre de documentation est projeté à la Direction de l'Environnement. Il sera chargé de la centralisation et de la coordination du circuit de l'information des autres centres de documentation plus sectoriels, tel que celui projeté au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer.

Adoption des mesures d'ajustement et de renforcement du cadre institutionnel :

La plupart des actions en matière de lutte contre la désertification furent exécutées dans le cadre de projets ponctuels dont les résultats et expériences n'ont pas fait l'objet d'une large diffusion et, de ce fait, restèrent inconnus pour des programmes qui pouvaient en bénéficier.

Cependant, les mécanismes de coordination et d'harmonisation des actions de lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse, ainsi que l'adoption des mesures d'ajustement et de renforcement des cadres institutionnels et organisationnels, mis en place pour la préparation du PANE et du PAN, résultent d'une analyse objective concertée, tant au niveau national que local, dans laquelle tous les partenaires impliqués dans le domaine ont été associés.

L'analyse concertée et la mise en place des mécanismes de coordination et d'harmonisation des actions nationales entre le PANE et le PAN, s'explique avant tout par les liens organiques existant entre eux:

- Le PAN constitue une composante essentielle du PANE et s'articule parfaitement avec ses grandes orientations en matière de lutte contre la désertification.

- Le PAN, inscrit dans le cadre du PANE, a le souci d'éviter les doubles emplois et de favoriser les synergies entre les différents plans stratégiques d'intérêt communs, s'appuie sur les expériences accumulées lors de la préparation du PANE, ainsi que sur celles acquises dans le cadre des projets ou programmes d'actions en matière de lutte contre la désertification antérieurs au PAN.

Sur le plan conceptuel, les principes directeurs issus de la CNUED de Rio 1992, tels l'approche participative dans le cadre de partenariat, la prise en considération des contraintes et opportunités prioritaires prenant en compte les préoccupations principales des communautés locales etc... constituent autant d'éléments essentiels de la préparation et de l'élaboration du PANE, et donc en particulier du PAN.

Rappelons également que le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN) s'intègre parfaitement dans les orientations économiques et sociales stratégiques et dans les plans sectoriels qui en découlent (cf priorités de la loi d'orientation économique et sociale 1990-2000 et celles du plan quinquennal 1991-1985 du Développement Economique et Social)

Néanmoins, le PAN se trouve en cours d'élaboration et sera officiellement adopté par le Gouvernement au moment opportun. De ce fait, il n'est pas encore officiellement intégré dans le processus de planification économique et sociale au niveau national et local, de même que son articulation avec le plan d'action sous-régional n'est pas encore officiellement identifiée.

IV. Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'action

A l'instar de toutes les conventions issues de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio en 1992, la stratégie de communication et de sensibilisation du public adoptée est l'application du processus participatif.

IV.1. Principaux axes stratégiques de communication et sensibilisation du public

Ces principaux axes stratégiques de communication et de sensibilisation se présentent comme suit:

- Organisation de séminaires et ateliers nationaux et régionaux (districts), de concertation et de restitution. Leur rôle est de permettre aux différents partenaires impliqués dans la lutte contre la désertification, de discuter et d'analyser les contraintes et opportunités au niveau local, régional et national, les résultats des études et travaux de synthèses, ainsi que les projets pilotes exécutés par les ONG et organisations socioprofessionnelles nationales.
- Médiatisation des problématiques et des activités entreprises, à travers la presse écrite et les moyens audiovisuels, afin de sensibiliser et d'informer les décideurs nationaux, régionaux et internationaux.
- Organisation de tournées de terrain suivies de réunions d'information/sensibilisation, concertation et restitution avec les acteurs du développement (structures socio-professionnelles, ONG, pouvoir coutumiers) au niveau local et régional, sur :
 - * *le processus participatif*, dans le cadre de partenariat, de la mise en oeuvre du PAN.
 - * *les enjeux de planification des programmes d'action* de lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse tant au niveau local et régional (districts), que national.
- Réalisation le cas échéant d'études techniques complémentaires sur la désertification, et diffusion de ces données nouvelles à tous les partenaires, principalement nationaux, potentiellement intéressés.
- Réalisation de projets pilotes de démonstration de lutte contre la désertification à travers les ONG et Associations socioprofessionnelles, et diffusion des résultats.
- Réalisation d'un rapport de synthèse sur la désertification en République de Djibouti, intégrant toutes les données et expériences disponibles dans le domaine de la désertification.
- Rédaction participative du PAN
- Réalisation d'un rapport sur la mise en oeuvre de la CCD
- Organisation d'un forum national pour approbation et adoption du PANE et du PAN

IV.2. Contenu des messages diffusés, canaux utilisés, et autres actions participant à la sensibilisation au processus de désertification

Le contenu des messages et les canaux utilisés pour les diffuser, furent ceux définis dans le cadre de la préparation du PANE (composante Désertification et Lutte contre la Désertification), et que le PAN a repris. Ceci a été fait dans le souci d'éviter tout double emploi inutile et de tirer les synergies nécessaires entre les différents plans existants, particulièrement entre le PANE et le PAN, ainsi qu'avec le programme d'action national de la Diversité Biologique.

Le contenu des messages diffusés s'articule autour des thèmes liés à la désertification, des actions de luttés contre ce phénomène ou des thèmes pouvant avoir une quelconque influence sur eux, tenant compte des objectifs globaux et axes stratégiques dans le contexte international, régional, sous-régional, national et local. Les principaux thèmes diffusés concernent :

(1) Au niveau de la sensibilisation , la communication et la concertation :

- Sensibilisation du public au ***danger du processus de désertification*** sur l'environnement en général, et sur les impacts socio-économiques qu'il engendre ;
- ***L'approche participative*** pour favoriser une implication de tous les partenaires et la promotion d'un développement durable.

(2) Au niveau de la conservation, protection et restauration des ressources naturelles (eau, sols, végétation) :

- ***Lutte contre le déboisement***,
- ***Gestion rationnelle des parcours*** (mise en défens)
- ***Mobilisation des écoulements de surface et mobilisation des sols*** par des travaux de conservation des eaux et des sols (C.E.S) et de protection des berges.
- Introduction d'***options technologiques*** performantes et adaptées, facilement maîtrisables par les utilisateurs (C.E.S, reboisement).
- Protection et amélioration des ***ressources génétiques végétales et amélioration des pâturages***.
- ***Atténuation des effets des contraintes naturelles sur les milieux*** (sécheresse, vent, évaporation, etc.).

(3) Au niveau du développement rural :

- Promotion de *l'agriculture oasienne* partout où les potentialités hydrauliques, édaphiques et humaines se trouvent réunies (potentiellement 10.000 ha).
- Promotion d'un *système de production sylvo-pastoral* plus adapté ou d'un système *de développement intégré*, mettant un accent particulier sur la maîtrise de l'eau, la diversification et l'intensification de la production intégrant des activités génératrices des revenus.
- *détermination des niveaux optimum d'occupation des terres.*

(4) Au niveau de la Recherche en matière de lutte contre la désertification :

- diffusion des informations scientifiques et techniques relatives à la lutte contre la désertification, à partir de la mise en place d'un programme de recherche pour *l'étude du patrimoine biologique* et constitution d'une **banque de données sur les ressources naturelles**, et de la mise en place d'un réseau de *stations d'observations et de suivi de l'évolution des écosystèmes.*

(5) Au niveau des aspects législation et réglementation :

- la *nécessité d'intégration des lois coutumières* (droits d'usage/réglementation foncière) dans la législation Agro-Sylvo-Pastorale

V - Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Programme d'Action National et de l'accord de partenariat avec les pays développés et les autres entités intéressées.

L'économie du pays est fortement tributaire de l'aide extérieure. Cette situation se trouve accentuée par la conjoncture actuelle de crise économique d'après guerre. Le recours à un programme d'ajustement structurel et financier auprès du FMI est significatif. L'essentiel des travaux de planification et d'exécution des programmes et projets de développement économique et social et de coopération, notamment le PAN, sont liés à l'obtention d'un accord financier de partenariat entre les bailleurs extérieurs (coopérations bilatérales, multilatérales, autres...), le Gouvernement de Djibouti (qui à ce propos devrait initier la création d'un Fonds National de l'Environnement), et les structures associatives socioprofessionnelles, ONG et communautés locales.

V.1. Les partenaires de la mise en oeuvre du PAN

V.1.1. Partenaires Internationaux

Les partenaires internationaux potentiels du PAN sont:

- ***les organisations des Nations Unies*** ou toutes autres organisations internationales intéressées par le PAN de Djibouti. A ce jour, le Bureau des Nations Unies de lutte contre la désertification, représenté à Djibouti par le ***PNUD*** est le seul bailleur international qui assure un appui financier et technique à la préparation du PAN.
- ***les pays amis*** dans le cadre des coopérations bilatérales, notamment, des pays développés, sont des partenaires potentiels pour participer aux financements des étapes futures du PAN, et de la mise en oeuvre de la convention CCD/DJIBOUTI.
- ***autres organisations internationales*** que le PAN pourrait intéresser.

V.1.2. Partenaires Sous-Régionaux :

Sur le plan de la coopération sous-régionale, ***l'IGAD***, dont le siège se trouve à Djibouti, est le principal partenaire de la République de Djibouti dans la mise en oeuvre de la convention CCD. Eventuellement, le CEDARE pourrait être également un partenaire de la République de Djibouti en matière de lutte contre la désertification.

La mission de cette organisation régionale est de promouvoir et développer la coopération et l'intégration économique des pays membres à l'économie régionale, à travers la promotion de la sécurité alimentaire, la gestion durable de l'environnement, notamment la lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse, la consolidation de la paix et la sécurité dans la région, le développement des échanges commerciaux au sein des pays de sous-région, et l'amélioration des infrastructures de communication tant au niveau régional qu'international.

En outre, l'IGAD intervient dans l'épineuse question du rapatriement et de la réinsertion des réfugiés dans leurs pays d'origine, qui par ailleurs pose des gros problèmes dans toute la région en particulier dans le domaine environnemental. Dans ce contexte, l'IGAD joue un rôle stratégique de partenariat sous-régional pour la mise en oeuvre de la convention CCD des pays membres.

V.1.3. Partenaires Nationaux :

Au niveau national, les partenaires du processus de l'élaboration du PAN et de la mise en oeuvre de la convention CCD sont :

- *l'Etat*, par le biais des institutions publiques, départements et services techniques en charge de lutte contre la désertification, des organes nationaux mis en place (voir organigramme au chapitre III) pour la convention CCD.
- les *structures associatives socioprofessionnelles* et *ONG nationales*, ainsi que les *communautés locales*.

V.2. La répartition des rôles et des tâches entre partenaires

Dans le cadre de l'appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre du PAN, la répartition des rôles et tâches entre partenaires est ainsi définie:

- l' **UNSO/PNUD** assure l'appui technique et financier au processus de la préparation du PAN et participe au processus consultatif qui se traduit par :

- * des soutiens au renforcement des capacités humaines par l'envoi d'experts internationaux à la demande du pays. Le PAN a déjà bénéficié d'une consultation lors de l'atelier de réflexion organisé à l'initiative de la Direction de l'Environnement en février 1998. Il attend une seconde consultation pour la finalisation du document PAN avant la tenue du forum national planifié pour Septembre 1999;

- * des participations aux concertations locales et nationales à travers le PNUD, qui participe en outre à toutes les réunions ou reçoit les documents (comptes rendus ou rapports) qu'il fait parvenir à l'UNSO;

- * des participations à toutes les manifestations régionales et internationales, relatives à la convention CCD.

- **L'Etat**: responsable de l'élaboration du PAN et de la mise en oeuvre du PAN est le promoteur essentiel de l'environnement nécessaire tant au niveau institutionnel, organisationnel, que juridique. Il est en outre chargé de jouer un rôle de facilitateur, d'organisateur à travers les mesures mises en place, et d'assurer le suivi et le contrôle de la bonne exécution du PAN.

- **Les structures associatives socioprofessionnelles, les ONG nationales et les communautés de base** : rôle de préparation et d'élaboration du PAN, de consultation et de concertation, ainsi que d'exécution et de gestion des actions entreprises dans le cadre du PAN.

Leur rôle est prépondérant. En effet, la réussite du PAN dépend éminemment de l'adhésion de la population cible, de l'appropriation et de la pérennisation des actions planifiées en matière de lutte contre la désertification dans ce cadre. La concertation et la consultation permanente avec ces partenaires sont d'une importance toute particulière. Ils doivent répercuter les communications et informations reçues de la population de base, identifier par approche consultative les priorités spécifiques et jouer un rôle catalyseur et mobilisateur des communautés, nécessaire pour la mise en oeuvre de la CCD.

Malgré les nombreuses réunions de consultation, de concertation et de restitution organisées sous forme d'ateliers nationaux et régionaux (districts), nombre d'associations socioprofessionnelles et ONG impliquées dans le processus consultatif à l'élaboration du PAN et du PAN et consultées dans le cadre de l'élaboration participative du présent rapport, ont relevé des lacunes qu'il convient de combler dans l'avenir. Ces lacunes seraient principalement de deux ordres :

a/ les comités régionaux pour l'environnement, présidés par les commissaires des districts ne furent pas suffisamment opérationnels et les concertations et consultations qui devaient avoir lieu ne furent pas toujours tenues.

b/ les associations socioprofessionnelles et ONG locales, pour la plupart, sont de création récente. Elles sont donc inexpérimentées, et en l'absence d'encadrement approprié, ne sont pas toutes à la hauteur pour appliquer la démarche participative. Par conséquent, les priorités établies n'ont pas entièrement pu être concrétisées.

VI. Mesures prises ou prévues dans le cadre du PAN, notamment pour améliorer le climat économique, conserver les ressources naturelles, améliorer l'organisation institutionnelle, améliorer la connaissance de la désertification, et surveiller et évaluer les effets de la sécheresse.

La préparation et l'élaboration du PAN est une partie intégrante de la mise en oeuvre de la convention des Nations Unies de lutte contre la désertification.

L'exécution de la mise en oeuvre effective de ladite convention exige que des mesures spécifiques soient prises ou planifiées au niveau local, national, sous-régional, régional et international et que les partenaires impliqués dans le processus soient associés par une approche participative.

Certaines des mesures prises ou prévues par les institutions nationales en charge de la mise en oeuvre de la Convention en République de Djibouti, sont déjà présentées dans les chapitres précédents, notamment, les mesures institutionnelles, consultatives, organisationnelles, etc...

Le présent chapitre du rapport concerne les autres mesures prises et prévues dans le cadre du PAN.

VI.1. Diagnostic exhaustif des expériences passées en matière de lutte contre la désertification dans le cadre de PAN

La revue des mesures prises ou planifiées dans le cadre du PAN qui constitue le noyau central des stratégies de la mise en oeuvre de la CCD, permet d'affirmer qu'un diagnostic exhaustif et objectif des expériences passées en matière de lutte contre désertification a été réalisé, sans que cela nécessite de gros investissements.

En effet, à l'instar des autres plans nationaux, le PAN a su judicieusement profiter des actions et études réalisées dans le passé ou dans le cadre de la préparation du PANE, en matière de lutte contre la désertification, et créer les synergies nécessaires et éviter les doubles emplois. Pour ce faire, le PAN a exploité à son avantage les situations et les conjonctures suivantes :

(1) le PAN a exploité les données de base cumulées sur les ressources naturelles (eau, sol et végétation) à travers les études suivantes :

- étude hydro-géologique allemande (1980-1982) coopération bilatérale (inventaire des ressources hydrauliques)
- étude morphopédologique (coopération bilatérale (1980-1982))
- étude de la végétation et potentialité pastorale de la République de Djibouti IEMVT/ coopération française (1987-1989)

(2) Le PAN a exploité les données des études réalisées dans le cadre des projets ponctuels de développement et de lutte contre la désertification :

- projet pilote de mise en valeur des ressources naturelles et de lutte contre la désertification dans la plaine côtière de Djibouti.
- projet intégré de la région de Day (forêt du Day)
- projet sylvo-pastoral du nord-ouest de la République dans l'arrondissement de Dorra.
- projet d'aménagement sylvo-pastoral du sud-ouest dans l'arrondissement de Yoboki
- programme de développement rural (PDR)
- projet intégré du bassin versant du Gobaad
- programme de développement de l'hydraulique pastorale.

(3) Le PAN a considéré pour siennes, toutes actions entreprises dans le cadre de la préparation du PANE et relatives à la lutte contre la désertification, notamment, les projets de démonstration, les mesures institutionnelles, organisationnelles et consultatives.

Les projets retenus (projets de démonstration dans le cadre du PANE) couvrent trois domaines essentiels définis en tenant compte des contraintes spécifiques, mais aussi des atouts et des potentialités des différents districts:

- * la gestion et l'économie de l'eau
- * la lutte contre la désertification
- * l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain.

Ces projets de démonstration dans le cadre du PANE sont joints en annexe 3.

(4) Le PAN a bénéficié d'un appui financier de l'UNSO/PNUD, pour entreprendre le processus d'élaboration du PAN.

Les actions entreprises dans ce cadre sont les suivantes:

- une étude complémentaire sur le processus de la désertification dans la plaine côtière de Djibouti.
- une étude complémentaire sur le processus de la désertification dans l'arrondissement de " Dorra ".
- une ébauche du Programme d'Action National
- le lancement de deux micro-projets dans les deux régions les plus touchées par la désertification (plaine côtière de Djibouti, région de Dorra).

Les projets pilotes de démonstration dans le cadre du PAN sont indiqués également en annexe 3:

Ce diagnostic a permis de faire le point de la situation de départ du processus PAN et de formuler des propositions pour l'élaboration du programme proprement dit:

- les projets en cours en matière de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification ont été analysés par rapport aux principes de la CCD par des compétences nationales.
- les propositions d'intégration des projets existants dans le processus PAN sont ceux dont les phases pilotes ont des résultats satisfaisants et où l'approche participative a été observée et l'adhésion de la population cible acquise.
- les propositions d'adaptation des projets existants pour leur insertion dans le PAN sont relatives à ceux ayant un intérêt pour la lutte contre la désertification et nécessitant un appui ponctuel.

Mesures prises pour améliorer le climat économique

- Mesures préalables

Tel que précisé en introduction du présent rapport, la croissance économique amorcée par le pays à la suite de la première orientation économique sociale appliquée dans le cadre du plan septennal 1983-1989 a été fortement ébranlée par un certain nombre de facteurs déjà cités.

Dans le but d'améliorer le climat économique et de créer un environnement favorable au développement économique et social de la Nation, le Gouvernement de Djibouti, à juste titre, a donné la priorité à la restauration de la stabilité politique. Ce qui eut pour résultat:

- la réconciliation entre le mouvement armé (FRUD) et le Gouvernement le 24 Décembre 1994.
- la réforme institutionnelle et juridique (adoption de la constitution nationale, le pluralisme, etc..)

Tels furent les préalables indispensables pour envisager l'amélioration du climat économique et social et promouvoir un processus de développement durable.

- Mise en place d'un programme d'ajustement structurel

L'évaluation des performances accomplies durant la première phase du programme, qualifie la République de Djibouti pour accéder à la phase suivante " Programme de réformes soutenues par une facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) ".

- Articulation du PAN avec le programme de réformes et le plan de développement économique et social

Ainsi que cela a déjà été évoqué, le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN) s'articule parfaitement avec le plan de développement économique et social issu de la deuxième loi d'orientation déjà mentionnée, qui reste d'actualité ainsi que le programme de réformes à l'horizon 3 ans (fin juillet - début août 1999). Les principales composantes de ce plan de réformes sont :

- la consolidation des équilibres macro-économiques
- la poursuite des réformes institutionnelles
- la restructuration économique et les réformes sectorielles
- la lutte contre la pauvreté et le filet de protection sociale

L'aspect lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse, objectif de la convention CCD, se trouve consigné dans la dernière composante du plan et occupe une place de choix dans le plan de développement économique et social.

La République de Djibouti, plongée dans une crise économique d'après guerre et confronté à un état de pauvreté au seuil de l'intolérable, conclut en avril 1996 un programme de stabilisation financière de 14 mois avec le FMI et demande l'appui de cette institution pour la poursuite de son effort de redressement économique. Cet appui impose la mise en œuvre d'une procédure d'ajustement structurel auprès de cette institution. Bien que ce programme ait perduré plus longtemps qu'il n'ait été planifié (35 mois) et se soit déroulé sans mesures d'accompagnement sociales spécifiques en raison de la faible capacité de gestion de l'économie de l'Etat, les marges de progrès réalisés sont à la hauteur des résultats escomptés.

- le taux de croissance du PIB s'est nettement amélioré en 1998, atteignant 0,8% contre 0,4% prévu.
- le taux d'inflation a été stabilisé en 1998 à 2% contre 4,6% en 1997.
- la masse monétaire a connu une expansion de 6,3%, telle que prévue par le programme
- la balance globale a été contenue à un niveau satisfaisant de 2% environ du PIB.
- pour la 1ère fois, le budget national dégagerait un excédent de 1% du PIB (sur base ordonnancement y compris dons).

*source : programme de stabilisation financière.

Les programmes et projets du plan triennal de réformes d'ajustement structurel renforcé, d'intérêts avec le PAN se présentent comme indiqué dans le tableau N°2 ci-dessous:

titre du programme	secteur	coût total	source de financement	durée	état d'avancement
Promotion féminine	lutte contre la pauvreté	500.000 US \$	financement PNUD (renforcement de capacités)	3 ans	En cours d'exécution
fonds social de développement	lutte contre la pauvreté	1.759.000.000 FD	Fonds Africain de Développement (90 %) et Gouvernement (10%)	3 ans	Début d'exécution
Travaux publics et développement social	lutte contre la pauvreté	15.000.000 US \$	Banque Mondiale (IDA)	4 ans	Début d'exécution
Réinsertion sociale des soldats démobilisés (programme de réhabilitation)	lutte contre la pauvreté	2.700.000 US \$	Banque Mondiale (IDA)	2 ans	Début d'exécution

La réalisation de ces programmes dans le domaine social et de lutte contre la pauvreté, permettrait à l'Etat d'atteindre l'objectif global de parvenir à 10 % du PIB d'ici 2002. Ces dépenses sont consignées dans le tableau des opérations financières de l'Etat (TOF).

VII. Ressources financières allouées au titre du Budget National pour la mise en oeuvre de convention CCD.

Le programme d'action national se trouve en phase d'élaboration. Il n'est donc pas encore adopté par le Gouvernement de Djibouti et de ce fait le budget national ne fait pas mention des ressources allouées au PAN, pour la mise en place de la CCD.

Cependant, le concept de partenariat et l'approche participative étant le fondement de la convention, la contribution financière nationale sera inscrite probablement dans le budget extraordinaire 2000.

Actuellement, la création d'un *fonds national pour la protection de l'environnement*, notamment pour la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse et autres catastrophes naturelles, se trouve en cours d'élaboration et les partenaires sociaux impliqués sont tenus d'y participer.

Au niveau local, les structures associatives (associations socioprofessionnelles, ONG) et les structures communautaires ont suffisamment pris conscience, grâce aux actions de sensibilisation et d'information entreprises dans le cadre de la préparation du PANE et du PAN, que, pour assurer la mise en oeuvre de la CCD et la gestion environnementale durable, leur participation active sous toutes les formes et à tous les niveaux est incontournable.

A ce sujet, les ONG et associations contactées dans le cadre de l'élaboration du présent rapport sont, sans exception, prêtes pour apporter leur participation à toutes actions de lutte contre la désertification et de créer à cet effet des fonds spéciaux.

Une ONG (association pour la sauvegarde et la protection de l'environnement de Tadjourah), de création récente, prévoit dans son programme, la création d'un fonds spécial pour la sauvegarde et la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification.

VIII - Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification, et évaluation de ceux-ci.

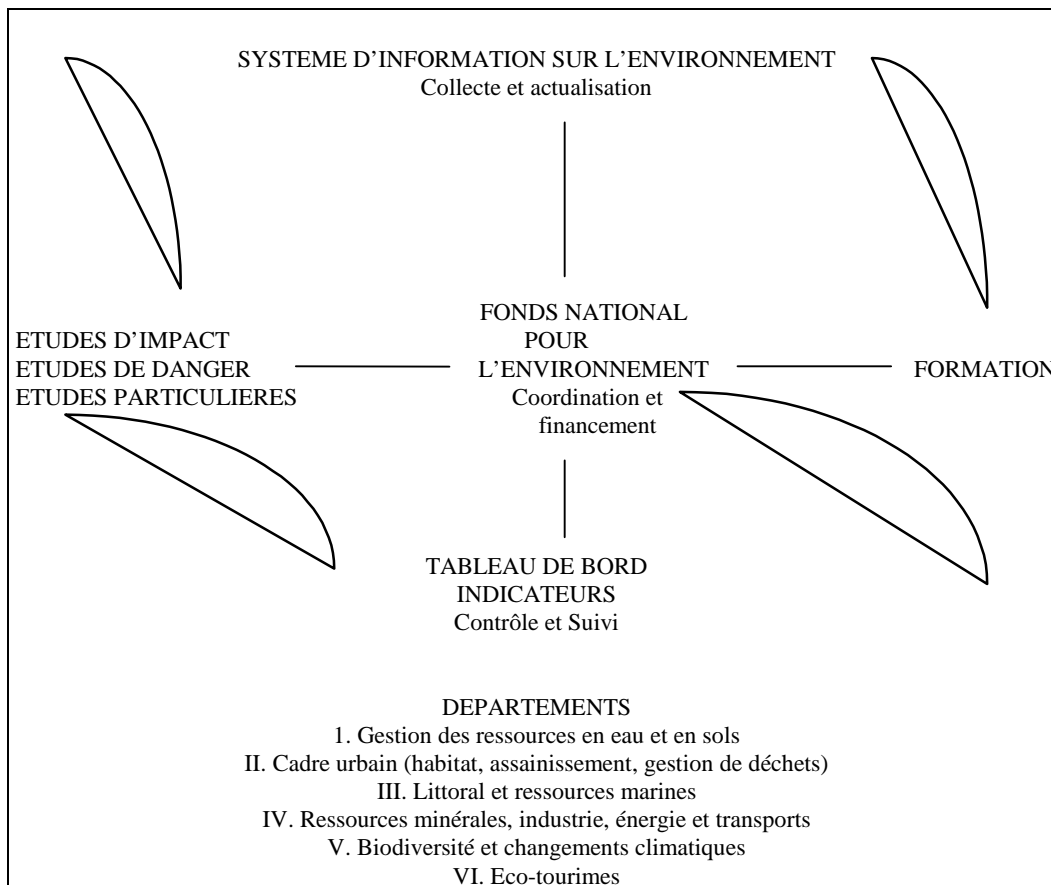
La mise en place d'un dispositif global d'observation et de suivi approprié des milieux nécessiterait des moyens matériels, technologiques, structurels et des capacités humaines, que la République de Djibouti, n'a pas encore eu les moyens de mobiliser. A l'heure actuelle, aucun département sectoriel en charge de la gestion de l'information sur l'environnement, notamment, la désertification et la lutte contre ce phénomène, ne peut prétendre jouer pleinement son rôle. Les dispositions et les moyens limités dont ils disposent, très souvent non fonctionnels, se trouvent éparpillés dans différents services, et l'exploitation des données potentiellement disponibles est rendue très difficile (voir chapitre III, rubrique "statuts des données et des informations").

Le suivi des ressources naturelles (végétation, eau, sol) qui constituent le capital de production des populations rurales n'est assuré que ponctuellement. Seule fait l'objet de suivi régulier, l'eau potable distribuée à Djibouti-ville et dans les quatre chefs lieux des districts par l'Office National des Eaux de Djibouti (ONED). Le pays ne dispose ni de capacité de collecte, d'analyse et de traitement de l'information afin de produire des indicateurs d'impact, ni les outils adaptés et efficaces pour communiquer l'information et établir un réseau au niveau national, encore moins la capacité d'harmoniser les systèmes d'information existants. Les structures mises en place dans le cadre du PANE et du PAN permettraient d'assurer le suivi des impacts du programme d'action national.

Dans ce contexte, le plan d'action national pour l'environnement (PANE) propose la mise en place d'un système d'information environnementale (SIE) qui compléterait les lacunes existantes d'information (centralisation et diffusion). L'observatoire proposé en matière d'environnement et de lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse se présente comme suit :

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

dirigé par la Direction de l'Environnement en collaboration avec ses partenaires habituels : institutions, services ministériels, établissements autonomes, association, ONG, population



(source: PANE seconde version, 1999)

IX. CONCLUSION

Malgré la faiblesse des moyens matériels disponibles à Djibouti, la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse a connu dans notre pays une première phase de mise en œuvre, qui se traduit aujourd'hui par l'émergence de plans d'actions nationaux et de stratégies sectorielles cohérentes. Citons à ce titre le processus d'élaboration du PAN au sein du PANE.

Du point de vue des structures mises en place pour la mise en œuvre de la Convention, la mise en place d'organes de coordination ad hoc a constitué une occasion d'institutionnaliser des relations de partenariat indispensables dans le domaine de la lutte contre la désertification, mais également dans le domaine plus large du développement économique et social. Les difficultés matérielles subsistent pour assurer la pérennité de l'efficacité de ces structures de coordination, et il est indispensable de poursuivre l'effort de dialogue et de partenariat entrepris depuis ces dernières années. Ceci d'autant plus qu'un certain nombre de projets concrets émergent aujourd'hui, et que le processus participatif prend à ce stade un tournant décisif pour le succès des réalisations envisagées.

Le domaine où les plus grands progrès restent à réaliser est celui du suivi de l'évolution des milieux naturels et des comportements des populations, face au processus de désertification. L'identification d'indicateurs pertinents et la mise en place des moyens matériels et humains permettant de les mesurer régulièrement, restent aujourd'hui un objectif prioritaire, que toutefois la République de Djibouti ne pourra atteindre sans un appui extérieur.

**RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CONVENTION CCD
EN REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

ANNEXES

Annexe 1 : Programmes et projets des politiques sectorielles de développement

Annexe 2 : Arrêté présidentiel du 06 mai 1999 portant création du CDN

Annexe 3 : Projets pilotes de démonstration du PANE et du PAN

Annexe 4 : Système CCD de profil pour le rapport national

Annexe 1

Plans et stratégies existants dans les domaines d'intérêts pour la lutte contre la désertification et l'atténuation de la sécheresse

Dénomination et/ou Titre des plans	Stratégies
<p>1 – Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)</p>	<p>1-Mise en place des processus de planification environnementale partive</p> <p>A-application des principes directeurs essentiels pour guider la planification Environnementale.</p> <p>B-mise en place d'une structure de coordination adaptée capable de jouer un rôle de coordination, de synergie, de supervision, de mise en cohérence, de médiation entre les plans sectoriels et concertation entre les différents partenaires.</p> <p>C-identification des objectifs globaux réalistes tenant compte des contraintes/opportunités Prioritaires issues des enquêtes participatives</p> <p>2-Mise en place des instruments de la politique nationale de gestion de l'environnement:</p> <p>A-des instruments juridiques et réglementaires.</p> <p>B-des instruments économiques et financières</p> <p>C-axes d'orientation de la dynamique d'intégration sous-régionale et de coopération Internationale.</p> <p>3-Axes d'orientations stratégiques et actions prioritaires :</p> <p>A-articulation des objectifs globaux du PANE avec les objectifs spécifiques des autres plans Sectoriels</p> <p>B-gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et réduction des impacts</p> <p>C-promotion d'un développement durable pour une croissance socio-économique équilibrée de la société.</p> <p>4-Application des mesures d'accompagnement et de politique de suivi des actions entreprises</p> <p>A-la mise en place d'un système d'information environnementale (SIE) approprié permettant à tous les partenaires de suivre les actions entreprises.</p> <p>B-la mise en place d'un système de contrôle participatif approprié permettant d'assurer la Réalisation des actions environnementales dans la transparence et d'éviter toute éventuelle Déviation.</p>

Dénomination et/ou Titre des plans	Stratégies
<p>2. Plan et/ou programme d'Action National de lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse (PAN.CCD)</p>	<p>1-Mise en place du processus de programmation des actions participatives de lutte contre désertification et atténuation des effets de la sécheresse.</p> <p>A-l'observation de l'application rigoureuse des principaux concepts fondamentaux de lutte contre la désertification.</p> <p>B-la mise en place d'une structure de coordination, des actions de lutte contre la désertification,</p> <p>légère et adapté, capable de jouer un rôle catalyseur entre les différents plans sectoriels d'intérêts de lutte contre la désertification et partenaires nationaux, sous-régionaux et internationaux.</p>

	<p>C-identification participative des objectifs globaux de lutte contre la désertification tenant compte des contraintes / opportunités prioritaires répondant aux préoccupations des groupes cibles indispensables pour assurer leur adhésion, l'appropriation et la pérennisation des actions entreprises.</p> <p>2-Mise en place des instruments de la politique nationale de lutte contre la désertification</p> <p>A-des instruments juridiques et réglementaires en matière de gestion rationnelle des ressources Naturelles et de lutte contre la désertification et/ou les lois et règlements coutumiers Adaptables occupent une place de choix.</p> <p>B-des instruments institutionnels, organisationnels, technologiques facilement maîtrisables par les bénéficiaires</p> <p>C-des instruments socio-économiques et financières et le renforcement de la dynamique d'intégration des capacités sous-régionales et de coopération internationale.</p> <p>3-Axes d'orientations stratégiques et actions prioritaires en matière de lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse</p> <p>A-articulation des objectifs et stratégies spécifiques du PAN avec ceux des autres plans Sectoriels ainsi qu'avec les objectifs et stratégies globaux du PANE et les lois d'orientations Economiques et sociales nationales</p> <p>B-sauvegarde et mise en valeur rationnelle des ressources naturelles et de lutte contre la Désertification, atténuation des effets et impacts des facteurs naturels et anthropiques, Notamment, la sécheresse, l'érosion hydrique et éolienne, la surpâturage, le déboisement, système d'irrigation inadapté, etc..., une meilleure connaissance des ressources naturelles potentielles.</p>
--	--

Dénomination et/ou Titre des plans	Stratégies	
	<p>C-promotion des systèmes de production appropriés du secteur primaire capables de promouvoir un développement durable dans ce secteur et améliorer les conditions de vie de la population rurale sans porter préjudice aux milieux naturels, notamment, le développement du sylvo-pastoralisme, la mobilisation des écoulements de surface par les traitements des bassins versants, l'amélioration de la production des parcours, le réboisement ,etc... et/ou la diversification, l'intensification et la recherche permanente de rentabilité constituent tant des variantes des systèmes de production et des actions stratégiques prioritaires du sous-secteur agro-élevage viables à promouvoir.</p> <p>4-Mise en place des mesures d'accompagnement et de politique de suivi et de contrôle ;</p> <p>A-mise en place des réseaux des systèmes et/ou mécanismes d'informations Appropriés permettant un suivi et évaluation systématique du processus de la Désertification et élaboration des paramètres ou critères de suivi et évaluation.</p> <p>B-mise en place d'un système et/ou mécanisme de contrôle participative Permettant d'assurer l'exécution des programmes d'actions de lutte contre la Désertification dans la transparence et d'éviter toute déviation spontanée, afin d'atteindre les objectifs spécifiques fixés et d'obtenir les résultats escomptés.</p>	

**STRATEGIES ET ACTIONS RECOMMANDEES EN MATIERE DE SENSIBILISATION
A L'ENVIRONNEMENT**

Titre du plan	Stratégies et priorités		
	Objectifs	Moyens	Actions
Plan National de l'Education environnementale (P.N.E.E) Education- Sensibilisation - Formation Formation une trilogie fondamentale A – Education relatif à l'environnement	.transformation de l'élève en futur éco-citoyen conscient (de l'impact de ses actions) et respectueux de l'environnement .amélioration des connaissances en matière d'environnement chez un nombre maximal de personnes. .éveiller un intérêt général pour l'environnement et sa protection .faire penser globalement pour agir localement. .éducation et conscientisation des techniciens, journalistes, corps enseignant et élèves... susceptibles de transmettre un message durable au reste de la société (par le biais de leurs fonctions ou relations) .concilier alphabétisation des adultes et enseignement environnemental .formation de cadres et de techniciens concernés (modules) .décentralisation des structures et des programmes (toucher l'ensemble du pays) .accentuer l'éducation des filles (liens avec santé et planification familiale)	.établissements scolaires (secteurs formel et informel) et école normale .CRIPEN (locaux équipés pour un soutien logistique : radio scolaire; radio numérique, matériel moderne de conception et d'édition de différents types de documents écrit et audiovisuels..), rôle de coordination inter-institutionnelle .associatio, ONG... .écobus, écobarque	.introduction et renforcement de la composante environnementale au sein des programmes scolaires (mise à jours des manuels et mise à profit des enseignements transverseaux existants.géographie, sciences) .création d'outils pédagogiques appropriés aux réalités socio-géographiques et culturelles du pays (élaboration d'un guide pédagogique) .formation des enseignants .cours et manuels adaptés aux différents publics instruits et publication de documents (dépliants, affiches, brochures) .intégration de modules environnementaux dans certaines formations de techniciens (tourisme) .utilisation du PANE comme outil référentiel .développer l'aspect ludique (afin d'accroître l'intérêt chez l'élève) sorties sur le terrain (visites pédagogiques ou circuit environnemental, sites lac Assal, îls..) création de clubs d'environnement, concours de dessins chansons,..) .émissions thématiques (radio scolaire du CRIPEN) et reportage télé .conception (ou importation) de supports didactiques (mallettes pédagogiques, masquettes)/ .création d'un institut de formation à l'environnement (national ou régional) .introduction de cours d'ethnologie écologique.

TITRE DU PLAN	STRATEGIES ET RECOMMANDEES EN MATIERE DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT		
	OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
B. Sensibilisation à l'environnement	.compréhension de la notion "environnement" .développer l'éco-citoyenneté (prise de conscience environnementale, responsabilisation des acteurs dans leurs actes vis à vis de leur milieu de vie)	.les structures des organismes nationaux et régionaux. .utilisation des infrastructures existantes (réhabilitation de l'aquarium). .plaquettes et panneaux .choix d'une mascotte (valable également pour les deux autres axes) animale ou	.campagnes de sensibilisation des thèmes prioritaires (pe des actions : établissement pour le message de déchets spéciaux. .célébration des journées m l'environnement, de l'eau,

	<p>.changement des comportements écologiques incorrects, adoption des “ bons gestes ” dans les domaines prioritaires de l’assainissement (déchets, eaux usées, excréta)</p> <p>.stimuler l’action participative dans le cadre de la gestion rationnelle et l’utilisation durable des ressources naturelles.</p> <p>.créer un lien responsable entre la mer et le public</p> <p>.faire adopter une attitude respectueuse de la nature (par la population en transit)</p>	<p>végétal connu de la population, il sera amené à :</p> <p>*jouer un rôle de transmission de son savoir sur l’environnement</p> <p>*intervenir comme ami et protecteur irréductible de l’environnement</p> <p>*inciter les différents publics à être les défenseurs de la nature.</p> <p>*parcourir l’ensemble des districts en prêtant attention aux problèmes environnementaux spécifiques.</p> <p>*être présent lors de toutes les manifestations de préservation de l’environnement.</p>	<p>désertification (interprétation locale des enjeux planétaires symboliques).</p> <p>.production de documents pertinents (spots, émissions compréhensibles pour une population analphabète, utilisation culinaires et officielles).</p> <p>.réalisation d’expositions, i expositions au niveau de l’ halls des grands hôtels.</p> <p>.manifestations culturelles environnementaux prioritaires</p> <p>.explication de la notion “ e dans toutes ses composantes et l’ enjeu de sa protection (in développement-environnement)</p> <p>.suivi et évaluation de la se (sondages)</p> <p>.visites de l’aquarium</p>
--	---	---	--

TITRE DU PLAN	STRATEGIES ET ACTIONS RECOMMANDEES EN MATIERE D'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE		
C. Information environnementale	OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
	<p>.dispenser une culture environnementale (problématiques planétaires et situation locale): “ mieux connaître pour mieux agir ”.</p> <p>.décentraliser l’information (du noyau de la capitale aux districts)</p>	<p>.médias (journaux,radio,TV, radio scolaire animée par le CRIPEN)</p> <p>.centres de documentation, vidéothèques réseau INTERNET</p> <p>.unité nationale d’information sur l’environnement (au sein de la DE)</p> <p>.canaux de transmission traditionnelle (le bouche à oreille)</p> <p>.le folklore populaire</p>	<p>.vulgarisation de l’information scientifique et technique, illustrée par des exemples locaux (en faveur des publics concernés).</p> <p>.connaissance du patrimoine national</p> <p>.séminaires d’information (auprès des différentes structures -chambres de commerce, associations de jeunesse)</p> <p>.participation à des conférences nationales régionales et internationales).</p> <p>.explication des processus dans le contexte de la globalité (connaissance des causes et des effets).</p> <p>.préparation régulière de dossiers de presse pour l’information des médias</p> <p>.organisation de conférences, séminaires (avec la participation des organisations internationales).</p> <p>.création d’une caravane de l’information (au sens propre : itinérante de village en village et au sens figuré : chaîne de l’information).</p> <p>.diffusion d’un bulletin d’information</p>

TITRE DU PLAN	STRATEGIES ET PRIORITES		
5. Plan National de “ l’Education en matière de population ”	OBJECTIFS	MOYENS	ACTIONS
	<p>.les mêmes que les quatres précédents</p> <p>.réhabilitation et renforcement de la capacité productive et récapitalisation des communautés locales</p> <p>.réhabilitation et développement des infrastructures.</p> <p>.appui institutionnels pour le renforcement des capacités locales (administration locale et organisation de la société civile) de planification et de gestion du territoire</p>	<p>.formation des formateurs en éducation en matière de population au niveau primaire et secondaire</p> <p>.production de matériels didactiques</p> <p>.établissements scolaires</p> <p>.CRIPEN</p> <p>.Associations - ONG</p> <p>.contrepartie Gouvernementale</p> <p>.les communautés</p> <p>.le PNUD et l’ UUOPS</p> <p>.autres agences du système des Nations Unies</p>	<p>.organisation des ateliers et séminaires</p> <p>.production des émission radiophoniques</p> <p>.production d’un guide du maître</p> <p>.élaboration et production des supports pédagogiques.</p> <p>.faciliter et accélérer les activités de réconciliation participative.</p> <p>.promouvoir et appuyer le processus de décentralisation et le développement local</p> <p>.renforcer la paix et la démocratie</p> <p>.combattre la pauvreté par les projets et initiatives visant à contribuer à l’éradication de l’exclusion sociale.</p> <p>.encourager la création des micro-entreprises orientées vers la production et l’accès à des intrants et services techniques.</p> <p>.intégrer les thèmes et les programmes de réinsertion, les implications du programme d’ajustement structurel dans les projets à identifier, et rechercher les articulations nécessaires</p> <p>.coordonner avec les autres programmes et initiatives de la coopération bilatérale et multilatérale et créer des synergies entre les différentes sources de financement public ou privé</p>

ANNEXE 2

Copie de l'arrêté présidentiel du 6 mai 1999, portant création du CDN

ANNEXE 3

PROJETS PILOTES DE DEMONSTRATION DU PANE ET DU PAN

Dans le cadre du PANE:

DJIBOUTI

Amélioration du cadre de vie (Quartier 7) exécuté par “ les Amis de la Terre ” (AMITERD) et “ l’Union Nationale des Femmes de Djibouti ” (UNFD).

sensibilisation des habitants du quartier au danger de la dégradation de l’environnement, les responsabiliser pour qu’ils prennent en charge la sauvegarde de leur environnement, l’embellissement du quartier et des écoles, l’assainissement de sites présélectionnés, amener les enfants à savoir protéger l’environnement de leur école et à ne pas le détériorer, convaincre les habitants du quartier à mieux gérer leur consommation d’eau (d’éviter les gaspillages)

moyens utilisés : émissions éducatives, panneaux et dépliants de sensibilisation, activités de nettoyage, journées d’action, production de spots de sensibilisation (RTD), formation d’agents pour la protection de l’environnement, activités de lutte contre le paludisme, plantation d’arbres.

ALI-SABIEH

Plantation d’arbres et création d’espaces verts exécuté par “ l’Association des Ecologistes d’Ali-Sabieh ” (AEDAS)

aménagement d’espaces ciblés (fontaines publiques, espace situé en face de la résidence du commissaire, 2 écoles primaires, giratoires à proximité de la gare de bus et près de la caserne de la gendarmerie), confection de bancs publics, mise en place d’une pépinière, pour la plantation d’arbres et de fleurs dans ces espaces.

DIKHIL

Projet pilote de lutte contre la désertification dans la plaine de Hanlé exécuté par l’association “ Action pour le Développement Intégré de Dikhil ” ‘ADID)

construction d’un puits et d’un bassin de réception et mise en place d’une pépinière pour pallier aux énormes difficultés auxquelles sont confrontés les membres de la coopérative agricole de la plaine de Hanlé (lors des grandes chaleurs de la saison sèche, des rafales de sable soufflent et emportent une grande partie des récoltes.

la pépinière compte 8.200 pieds de cinq espèces (une production d’arbres qui serviront de brise vents et remparts contre l’avancement des dunes de sable particulièrement nombreuses dans le secteur).

TADJOURAH

Economie et meilleure gestion de l’eau des pâturages dans la région du Day exécuté par “ l’Association régionale pour le Développement et la lutte contre la Désertification ” (ARDLD).

réhabilitation d’un puits traditionnel “ Moudouyé ” et création d’un abreuvoir pour les animaux, d’une importance capitale pour les nomades de la région du fait qu’il reste le seul point d’eau disponible pendant la saison chaude

création d’une citerne enterrée afin de recueillir les eaux de pluies dans la région de Doka.

OBOCK

Projet pilote de reboisement communautaire de la région d’Obock à Tambe exécuté par l’association “ Wadba ”

construction d’un puits (17 m de profondeur) et confection d’un bassin de rétention d’eau sur le lit de l’oued Saday

mise en place d’une pépinière (60m² pour 5.500 plants de quatre espèces différentes)

source: document PANE 1999, seconde version

Dans le cadre du PAN:

- projet pilote de protection des jardins de l’oued ATAR contre le remontée salins (en cours d’exécution), dont la l’exécution est confiée à un ONG locale (Association de Protection des terres dégradées et lutte contre la désertification) - District de Djibouti;
- projet pilote de régénération des parcours (création d’un périmètre semencier) dans l’Arrondissement de Dorra. L’exécution de ce projet est confiée à une Association des Eleveurs de l’Arrondissement de Dorra. Le démarrage de ce projet connaît quelques difficultés d’ordre administratives qui trouveraient une solution dans un proche avenir - District de Tadjourah;

ANNEXE 4

Système CCD de profil pour le rapport national

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

(a) **ratification de la CCD** et entrée en vigueur (ratif/EV) : 1^{er} juin 1997

(b) **Organe National de Coordination (ONC)** ; Intitulé : Comité Directeur National (CDN) de lutte Contre la Désertification.

Cadre Institutionnel : structure publique de coordination créé par arrêté présidentiel du 06/05/99

Adresse : B.P. 453 Tel : 253-35.12.97 Fax :253-355879

e-mail : mahp@intnet.dj

(c) **Point Focal National (PFN)** : Mohamed Moussa Mohamed

Titre : Chef de Service de l'Agriculture et des Forêts

Adresse : Tél.253-34.14.96 télécopie :253-35.58.79

e-mail : mahp@intnet.dj

(d) **Consultant national** intervenu dans la préparation du rapport national :

Mohamed Moussa Ibrahim, Service Hydraulique (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer)

Adresse : B.P. 453 Tel : 253-35.68.70 Fax : 253-35.58.79

e-mail : mahp@intnet.dj

(e) **Evènements Nationaux** :Séminaire de sensibilisation sur la Convention tenu au mois de mai 1996 à Djibouti ville. Compte rendu du séminaire disponible en langue française au Service de l'Agriculture et des Forêts.

Comptes rendus des ateliers décentralisés sur le PANE et le PAN, tenus au mois de février 1999 dans le 4 districts, disponible sen langue française au Service de l'Agriculture et des Forêts ainsi qu'à la Direction de l'Environnement.

(f) Programme d'Action National (PAN) - Objectifs :

- arrêter le processus de dégradation du couvert végétal, la disparition des forêts, et l'appauvrissement des sols ;
- améliorer les conditions de vie des populations rurales ;
- préserver la diversité biologique

(g) Rapport national (RP) : 1 rapport , date de soumission 28/05/99, disponible sous format papier, sur disquette (Word 6.0) et à la demande, par e-mail (Word 6.0).

(h) autres organisation pertinentes :

I. Institutions Publiques

1. Service de l'Agriculture et des Forêts (SAF), membre du CDN

point Focal : Mohamed Moussa Mohamed - Chef de service,

B.P.224 Djibouti, Tel :253 – 34.14.96, Fax :253-35.58.79,

e-mail : mahp@intnet.dj

2. Direction de l'Environnement (DE), membre du CDN

point Focal : Mohamed Ali Moumin – Directeur

adresse : B.P 2344 Djibouti Tel : 35.28.01 télécopie :35.48.37

3. Direction de l'Elevage et des Pêches, membre du CDN

Point Focal : Mohamed Ali Kamil- Directeur,

adresse : B.P.297 Djibouti Tél : 35.10.25 télécopie : 35.58.79

e-mail : mahp@intnet.dj

4. Service de l'Hydraulique, membre du CDN

Point Focal : Mohamed Ismail Mohamed – Chef de service,

adresse : BP 453 Djibouti tél : 35.68.70 télécopie : 35.58.79

e-mail : mahp@intnet.dj

4. Service du Génie rural, membre du CDN

Point Focal : Mahmoud Hassan - chef de service

adresse : BP 504 Djibouti tél : 35.03.20 télécopie : 35.58.79

e-mail : mahp@intnet.dj

5. Institut Supérieur d'études et de recherches Scientifiques et techniques (ISERST), membre du CDN

Point Focal : Anis Abdallah - Directeur ,

adresse : BP 486 Djibouti tél. : 35.27.95 , télécopie : 35.48.12

6. Ministère de la Justice :

Point Focal : Mr. Abdi Ismail Hersi - Directeur Général

Adresse : B.P.12 Djibouti Tel :253-35.15.06 Fax: 35.54.20

7. Ministère de l'Intérieur : membre du CDN

Point Focal : Ali Ismail Yabeh –Secrétaire Général

Adresse : B.P.33 Djibouti Tel : 35.07.91 Fax : 35.48.62

8. Ministère de l'Education

Point Focal : Niazi - Directeur

Adresse :B.P.16 Djibouti Tel :350997 Fax :354234

Service de la météorologie Nationale

Point Focal :Mr. Ibrahim-Chef de service

Adresse :B.P.204 Djibouti Tel :340101 Fax :340723

Service de la Protection des Sites et de l'Environnement de l'ONTA

Point Focal : Mohamed Abdillahi - Chef de service

II. Organisations Non Gouvernementales ONG :

- Union Nationale des Femmes djiboutiennes (UNFD)

Point Focal : Mme Safia Youssouf Ladieh – Secrétaire Générale

Adresse : B.P 127 Djibouti Tel : 35.04.21

- Nomad-aid :

Point Focal : Mr .Ali Elmi - Président

Adresse : B.P. 2006 Djibouti Tel : 35.36.29 Fax : 34.06.13

- Action pour le développement intégré de Dikhil (ADID)

Point Focal : Hassan Houmed Ibrahim - Président

Adresse : B.P : 6232 Djibouti Tel : 35.19.53

- Association Wadba Pour le développement

Point Focal : Mohamed Omar - Président

Adresse : B.P. 4152 Djibouti

- Association des écologistes de district d'Ali-sabieh

Point focal Abdillahi Ali Barreh –Président

Tel : 35.01.23 Fax

-Association pour la protection de l'environnement et de lutte contre la désertification

-Coopérative agro-élevage de Gobaad

Point Focal : Abdoukader Barkat – Secrétaire Général Adjoint
Adresse : B.P. 2133 Djibouti

(h) Autres stratégies, plans ou programmes pertinents en lien avec la CCD :

- plan d'action national pour l'environnement (PANE)-en cours de finalisation
- plan d'action national de réhabilitation et de la réinsertion dans les régions touchées par le conflit(PNARS)
- Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)
- Programme de reconnaissance quantitatives et qualitatives des principales nappes profondes et des nappes infero-flux des principaux réseaux hydrographiques du pays
- Programme d'aménagement des points d'eau pastoraux dans le district d'Obock
- programme régional de développement de l'élevage en Afrique de l'estv (RELIDEPEA) IGAD-UE
- Panafrican Control of Epizooties(PACE)-UE

(i) systèmes d'information pertinents et disponibles dans le pays :

néant (projet de création d'un observatoire National de l'Environnement)

(j) Institution de formation et activités pertinentes disponibles dans le pays :

- INAP : Institut National d'Administration Publique
- Point focal : M. Ali Mohamed - Directeur

BP 7919 Djibouti Tel : 35.06.11

- CFPA (Centre de Formation Professionnelle des Adultes)
- BP 267 Tel : 35.12.17

- CFA : Centre de Formation Agricole du PK 20

point Focal : Mohamed Moussa Mohamed - Chef du Service de l'Agriculture et des Forêts,

B.P.224 Djibouti, Tel :253-34.14.96, Fax : 253-35.58.79,
e-mail : mahp@intnet.dj

